

Le Trait d'Union

des apiculteurs haut-savoyards



**Le Conseil départemental de
Haute-Savoie aide les
apiculteurs...**
Informations personnalisées
dans le courrier joint.

Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie

N° 132

Automne 2021

AUX APICULTEURS HAUT-SAVOYARDS

- ▶ **Site Internet : www.syndapi74.fr - Site départemental Haute-Savoie**
- ▶ **Cotisations, changement d'adresse, assurances, achat de pots, abonnement aux différentes revues**
Se connecter à www.syndapi74.fr et cliquer sur l'icône **j'adhère**
Règlement par Carte Bleue - ou par virement :
FR76 1027 8024 1800 0150 9044 981 BIC CMCIFR2A
Règlement par chèque à l'ordre du Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie et adressé directement au Trésorier
Monsieur André BERLIOZ – 184, route de Bloye - Charansonnex - 74150 MASSINGY
Tél : 04 50 01 45 24 - mail : tresorier@syndapi74.fr
- ▶ **Renseignements et communications : (Vie de l'Association, cours apicoles, etc....)**
Monsieur Pierre TOMAS BOUIL - 39, lotissement Les Noyers - 74800 AMANCY
Tél. 06 79 34 60 51 - Email : president@syndapi74.fr - Site Internet : www.syndapi74.fr
- ▶ **Assurances multirisques et Rucher technique :**
Monsieur Frédéric BARILLIER - 493, Route du Château 74490 MEGEVETTE
Tél. : 06 75 57 07 70 - mail : assurances@syndapi74.fr
- ▶ **Groupement d'Achats :**
Monsieur Jacques PAVIA - 954, route de Loisinges - 74930 PERS JUSSY
Tél. 06 82 58 38 90 - E-mail : groupermentachat@syndapi74.fr
- ▶ **Groupement de Défense Sanitaire Apicole : www.gdsa74.fr**
Madame France GAVE - GDSA74 - 1560, route de La Molière - 74420 SAINT ANDRE de BOËGE
Tél. : 06 31 15 29 85 - mail : presidentegdsa74@syndapi74.fr
- ▶ **Commandes médicaments :**
Monsieur Denis GERARD
GDSA74 - 1560, route de La Molière - 74420 SAINT ANDRE de BOËGE
Tél. : 06 31 15 29 85 - mail : francegave.gdsa74@gmail.com
- ▶ **Vétérinaires conseils du Programme Sanitaire d'Elevage. :**
Dr Florentine GIRAUD – giraud.florentine74@orange.fr
Dr Ludovic CHENEVAL – cliniqueducoteau@orange.fr
- ▶ **Déclaration mortalités ou affaiblissements de colonies d'abeilles avec les symptômes suivants :**
 - Tapis d'abeilles mortes devant ou dans la ruche
 - Ruches vides (hors essaimage)
 - Dépopulation
 - Phénomène affectant au moins 20 % des colonies du rucherApparus dans un délai de 2 semaines maximum depuis la dernière visite
Nouveau numéro guichet unique OMAA : 04 13 33 08 08
- DDPP de la Haute-Savoie :**
9 rue Blaise Pascal - BP 82 - 74603 SEYNOD Cedex Tél : 04 50 33 55 55
Tél direct : 06 37 87 03 58 ou par mail ddpp_spae@haute-savoie.gouv.fr
Dimanches et jours fériés : 04 50 33 60 00
- ▶ **Pour le Trait d'Union :**
Michel LAFFONT 1911, route des Boussages, Laitraz - 74490 ONNION
Tél. : 06 21 46 78 58 - email : traitunion@syndapi74.fr



Sommaire

| | |
|---------------------------------------|----|
| Editorial du président | 4 |
| La page du trésorier | 5 |
| Aide Conseil Départemental | 7 |
| GDSA | 9 |
| Remise de médaille | 11 |
| Activités SYNDAPI 74 | 12 |
| Assurances | 16 |
| Commission achats | 18 |
| Echos des ruchers écoles | 23 |
| Pages du GDSA | 30 |
| Frelon asiatique | 40 |
| Miellerie collective des Bauges | 43 |
| Petites annonces | 44 |
| Page technique | 45 |
| Bon de commande médicaments | 47 |
| Bulletin adhésion et assurance | 49 |

*Adhérer au syndicat
d'apiculture permet la
défense des apiculteurs, de
nos amies les abeilles, tout
comme la protection de
l'environnement.*



2021 : marquage blanc

*Les articles publiés dans le
TU le sont sous la seule
responsabilité de leur auteur*

Le Syndicat d'apiculture de Haute-Savoie a été créé en 1895. Il représente plus de 1500 apiculteurs qui exploitent 19 000 ruches réparties harmonieusement en petits ruchers sédentaires sur l'ensemble du département. La Haute-Savoie est ainsi un des départements les mieux pollinisés de France. **Il serait dommage pour notre environnement de négliger une aide aussi précieuse !**



Editorial

2021, une année noire pour l'apiculture en Haute Savoie ... Une météo exécrable, avec son cortège de froid, de pluie pendant de longues périodes a mis à mal de nombreuses miellées. Pour bon nombre de nos anciens, c'est une des pires années depuis 50 ans. De nombreux maturateurs sont restés vides, les élevages de reines ont rencontré des problèmes pour la fécondation et un grand nombre d'entre nous ont dû nourrir les colonies au printemps pour éviter des pertes par famine.

Face à une telle situation, de nombreux apiculteurs professionnels vont éprouver de grandes difficultés pour passer le cap et de nombreux petits producteurs vont se décourager. De plus tout le potentiel pollinisateur du département se trouve menacé par la disparition massive d'abeilles.

Pour limiter l'impact de cette crise le Syndicat d'apiculture de Haute-Savoie a engagé deux procédures d'aide exceptionnelle :

- auprès du préfet pour les professionnels : mise en place de la procédure de reconnaissance de l'état de calamité agricole,
- auprès du Président du Conseil départemental pour tous les apiculteurs : participation au financement de la surconsommation de sirop pour sauver les colonies.

Où en sommes-nous dans l'avancement de nos projets ?

- **Rucher technique** : Il a fallu reporter d'une année l'installation des ruches sédentaires sur le site de Champ Laitier en raison des caprices de la météo.

Le programme de sélection des abeilles endémiques a pris un nouveau virage avec l'introduction de l'analyse génétique : nous avons sélectionné 50 colonies réparties dans le département pour identifier l'origine de leur lignée ; cela a permis d'identifier 4 haplotypes caractéristiques que nous devons conserver. Cet automne sera réalisée une analyse complète de l'ADN nucléaire pour estimer les niveaux de variabilité et d'hybridation des colonies sélectionnées : ainsi par itérations successives nous améliorerons la génétique tout en conservant la diversité.

Par ailleurs le programme de validation du système VATOREX (pour lutter contre le varroa par hyperthermie) se poursuit en améliorant les connexions des contacts électriques pour fiabiliser les liaisons.

- **Commission achats** : La distribution des nouveaux produits devient plus complexe tant sur le plan des fournitures que celui de la distribution. Nous avons connu des difficultés en terme de synchronisation des livraisons de nos fournisseurs : aussi il a été décidé de revoir l'organisation de la logistique et renforcer les équipes avec de nouveaux bénévoles pour améliorer l'efficacité de la distribution et maîtriser les délais. Nous nous excusons auprès de tous nos adhérents pour la gêne occasionnée.

- **Informatique** : Les développements réalisés ces trois dernières années nous ont permis d'améliorer la gestion du syndicat. Grâce à cet outil nous avons pu faire évoluer les offres de la

commission achats, créer un rucher technique pour développer l'abeille noire et plus récemment monter un dossier chiffré pour obtenir des aides du département. Tous les adhérents qui veulent faire vivre le site web ou animer le blog privé sont les bienvenus.

Et la protection de la biodiversité ?

- Alors que l'État proclame sa volonté de réduire l'utilisation des pesticides les ventes progressent chaque année en France. Alors que l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) alerte les pouvoirs publics sur les risques des pesticides pour la santé humaine l'Etat a autorisé la pulvérisation à quelques mètres des habitations. À la suite d'un recours de l'association Générations futures le Conseil d'Etat demande de mettre en œuvre une réglementation protectrice des riverains.

- Les lobbies de l'agro-industrie poursuivent leur politique de dénigrement pour faire annuler l'interdiction de l'usage des néonicotinoïdes en France. À la suite d'une bataille juridique menée par l'UNAF et le SNA le Conseil d'Etat a annulé tous les recours formulés par l'UIPP (Union des Industries de la Protection des Plantes).

Même si vous ne prenez pas l'assurance renseignez le nombre de ruches lors de votre adhésion. Ces données sont confidentielles et non divulguées par le syndicat et sont aussi essentielles en termes de stratégie pour défendre nos intérêts.

Vous êtes toujours plus nombreux à nous faire confiance : nous sommes cette année 1544 adhérents. Tous les membres du bureau vous remercient et vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année en vous présentant aussi leurs meilleurs vœux pour 2022.

Le Président
Pierre TOMAS BOUIL

LA PAGE DU TRESORIER

2021 aura été une année catastrophique pour l'apiculture en Haute-Savoie, une météo capricieuse exécration avec son cortège de froid, de gel de pluie tous ces aléas ont mis à mal de nombreuses miellées comme le pissenlit, l'acacia et le châtaignier.

Hormis quelques rares exceptions c'est une saison noire mais malgré cela les apiculteurs sont restés fidèles au Syndicat d'apiculture de Haute-Savoie.

C'est pourquoi face à cette situation catastrophique le syndicat a demandé une aide au Conseil Départemental pour faire face aux surcoûts liés au nourrissage. Le C.D. dans sa délibération du 20/09/2021 a alloué une subvention de 250 000 euros pour l'ensemble des apiculteurs haut-savoyards. Une partie sera attribuée aux adhérents du syndicat et du GDSA74.

Les modalités de répartition vous seront précisées dans un courrier personnalisé joint à ce TU.

Nous entrons dans la troisième année de fonctionnement du logiciel WP qui permet l'adhésion et les achats en ligne. Le développeur Arrêt Net nous avait indiqué un objectif d'environ 40% pour

la première année. Cette prévision est largement dépassée au moment où j'écris cet article on se situe à 67% cette année, pour 61% en 2020.

Une autre crainte était présente en filigrane : la chute des adhésions, or il n'en est rien les effectifs sont restés en 2020 remarquablement stables et même en augmentation, et cette année on dépasse tous les pronostics les plus optimistes car on arrive à un chiffre jamais atteint depuis l'origine du syndicat en 1895 **de 1544 adhérents dont 158 nouveaux.**

Bien sûr on maintient le bulletin papier pour les apiculteurs qui n'ont pas d'ordinateur ou de tablette.

Les difficultés rencontrées par certains pour se connecter ont été prises en compte et la société *Arrêt Net* nous propose une nouvelle version plus conviviale conforme en tous points à un site de vente en ligne.

Je vous invite à vous saisir de ce nouvel outil tout de suite, car il sera pour moi un gain de temps en terme de gestion, et permettra d'améliorer nos moyens de communication (envoi de mails, infos flash etc.)

J'insiste sur ce point car toute inscription par le bulletin papier devra être saisie entièrement par mes soins et ce sera une grande perte de temps et surtout beaucoup de travail (estimation de 10 mn par bulletin).

La situation financière du syndicat est bonne. La cotisation 2022 ne subira pas d'augmentation.

- **Adhésion au Syndicat d'Apiculture 18.00€**
- **Adhésion au GDSA74 15.00€**

Les abonnements aux revues sont facultatifs vous avez le choix entre :

- **L'Abeille de France 27.50€**
- **Abeilles et Fleurs 29.00€**
- **La Santé de l'Abeille 18.00€**

Chaque année je reçois encore beaucoup trop de déclarations de rucher. Je rappelle que la déclaration de ruches 2021 est à réaliser en ligne sur le site : Mesdémarches (<http://mesdémarches.agriculture.gouv.fr>)

Vous pouvez aussi utiliser le Cerfa papier 13995*04 à envoyer à l'adresse : DGAL-Déclaration de ruches 251 rue de Vaugirard 75732 Paris Cedex 15

L'assurance multirisque est accessible sur le site de même que les commandes de pots, l'abonnement aux revues, l'inscription au repas de l'assemblée générale.

Réglez votre cotisation en ligne à réception du TU cela évitera des oublis et donc des rappels.

Je vous adresse mes meilleurs vœux, ainsi qu'à votre famille pour l'année 2022

*Le trésorier
André Berlioz*

AIDE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Syndicat d'Apiculture et de Défense Sanitaire Apicole de Haute-Savoie et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie main dans la main au secours des apiculteurs haut-savoyards.

Dès cet été, lors d'une rencontre à Bonneville, nos représentants ont sensibilisé, Martial SADDIER, fraîchement élu Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie, sur la saison apicole catastrophique.

Notre Président a notamment souligné que les apiculteurs ont été obligés, au printemps dernier, d'effectuer un nourrissage de leurs essaims, nettement supérieur à celui des années précédentes, pour éviter la surmortalité.

Très sensible aux difficultés rencontrées par nos apiculteurs et dans le cadre de sa politique agricole et environnementale, le Conseil départemental de la Haute-Savoie a souhaité apporter son soutien, comme il le fait à chaque fois dès lors qu'une calamité agricole frappe un secteur.

C'est pourquoi, le Syndicat a mené une enquête pour préciser le volume moyen, par ruche, de surconsommation. La surconsommation a été estimée à 14 kg par ruche, en moyenne.

Lors de la séance publique du 20 septembre 2021, l'ensemble des conseillers départementaux a voté à l'unanimité une aide exceptionnelle de 250 000€ attribuée à tous les apiculteurs de Haute-Savoie, professionnels et amateurs, adhérents ou non du Syndapi 74, sur la base du nombre de ruches déclarées.

Concrètement, 179 200€ seront affectés à notre syndicat qui aura pour mission de les répartir ensuite à ses adhérents, qu'ils soient professionnels ou non professionnels. La formule retenue sera la suivante : un avoir pour chaque apiculteur en fonction de son nombre de ruches déclarées. Cet avoir sera intégré au logiciel marchand avec une gestion automatique. Les achats de l'année (cotisation, achats divers) seront déduits de l'avoir et, en fin d'année, les avoirs non utilisés seront remboursés (envoi d'un chèque).

Le Conseil départemental versera la même aide calculée selon le même barème aux apiculteurs déclarés en Haute-Savoie et non adhérents à notre syndicat.

Cette action conjointe entre le Syndicat d'apiculture et le Conseil départemental de la Haute-Savoie permettra aux apiculteurs d'assurer le nourrissage de leurs abeilles. Une aide complémentaire versée au printemps 2022 pourrait être envisagée en fonction de la situation.



MODALITES PRATIQUES DE LA DISTRIBUTION DES AIDES

Le montant d la prime est évalué à partir de la déclaration des ruches du dernier trimestre 2020. Le GDSA s'est chargé de récupérer les attestations de déclaration pour tous ses adhérents.

• **Adhérents au syndicat**

La prime est convertie en un avoir accessible à partir de votre compte d'adhérent. La procédure est la suivante :

- Utiliser l'avoir pour payer toutes les commandes annuelles passées au syndicat (adhésion, assurance, revues, pots, ...). Les montants correspondants seront payés par l'avoir jusqu'à concurrence du montant de la prime.
- Si l'avoir est supérieur au montant des commandes et après avoir passé les commandes vous pouvez demander le remboursement de l'avoir. Dans ce cas vous devez adresser une lettre à André Berlioz avec une enveloppe affranchie à votre adresse pour la réponse.
- En fin d'exercice (septembre 2022) si le montant de l'avoir n'a pas été entièrement utilisé le solde vous sera automatiquement versé par chèque.

Remarque : Veuillez respecter la procédure ci-dessus pour simplifier la gestion de la distribution. Je vous rappelle qu'André assure bénévolement en plus la gestion des adhésions et celle des revues.

• **Adhérents au GDSA et non adhérents au syndicat**

- Avoir ou chèque selon les cas
- Contacter G. HAASE pour plus d'information. Email : guillaume.haase@orange.fr

Adresse André Berlioz

Mr André Berlioz
184 Route de Bloye
Charanonnex
74150 MASSINGY

Si l'année dernière nous avons eu la satisfaction d'une année exceptionnelle, en revanche cette année tellement particulière marquera à sa manière les annales de l'apiculture.

Garder nos colonies en vie aura été un des challenges de cette saison 2021 !

Car nourrir en mai et juin pour éviter de perdre ses colonies pour cause de famine et continuer en juillet et août pour espérer constituer des réserves aux colonies pour aborder la mise en hivernage, s'apparente plus à du sauvetage qu'à de l'apiculture. La météo de ce printemps et de cet été a eu également un effet sur la diversité, la quantité et la qualité des pollens récoltés : **à lire dans ce TU « Substituts protéinés : du muscle pour nos abeilles », (en page 36).**

Sans être oiseau de mauvais augure, il est peut-être bon d'intégrer dès maintenant, que cette saison chaotique risque d'avoir des répercussions sur l'état de résistance et de longévité des colonies mises en hivernage et fait craindre des mortalités importantes au printemps 2022 !

En 2021 le GDSA a pu délivrer les médicaments et nous espérons pouvoir continuer à le faire.

Pourquoi ce questionnement ?

Comme vous le savez, le GDSA peut délivrer les médicaments pour traiter le varroa grâce à un agrément préfectoral pour la pharmacie vétérinaire accordé pour 5 ans.

Cependant cet agrément est soumis à certaines conditions dont celle de visiter tous les apiculteurs adhérents qui ont acheté des médicaments au GDSA. Vous avez été 1390 à adhérer au GDSA en 2021 et environ 1000 à acheter des médicaments.

Afin de répondre à cette obligation ce sont environ 200 apiculteurs qui doivent être visités chaque année. Ces visites obligatoires sont assurées par des TSA volontaires et bénévoles et deux vétérinaires.

L'équipe actuelle composée de 15 TSA et pour certains depuis 2014, connaît pour différents motifs des désengagements. Conserver la motivation initiale peut s'avérer difficile sur la durée à tel point qu'il devient parfois compliqué d'organiser les tournées de visites. L'appel à candidature de ce printemps a permis de recruter six nouveaux candidats actuellement en formation. Nous leur souhaitons de réussir pour venir enrichir l'équipe actuelle et pouvoir continuer de répondre à l'engagement pris par le GDSA de répondre à ses obligations !

Je tiens à saluer et remercier celles et ceux qui pendant un temps se sont engagés, celles et ceux qui participent encore à cette mission collective et ceux qui vont bientôt s'engager pour remplir cette mission de formation-conseil au plus près des apiculteurs du GDSA.

En 2022, « pour tenter de prévenir l'apparition des phénomènes de résistance ou de baisse d'efficacité pour l'amitrazé, il a été décidé au sein du GDSA de **pratiquer une alternance** en terme de molécules utilisées dans la lutte contre le varroa. La seule alternative à l'amitrazé, pour des médicaments sous forme de lanières, est le tau fluvalinate, substance active du médicament **APISTAN** : **à lire dans ce TU « Médicament de lutte contre le varroa, 2022 l'année de l'alternance » (en page 30).**

Pour en terminer avec ce sujet et répondre au questionnement de certains d'entre vous, nous précisons que l'adhésion au GDSA et au PSE est obligatoire pour acheter des médicaments

car adhérer au syndicat seul ne suffit pas pour acheter les médicaments ; les deux adhésions sont indépendantes mais complémentaires.

La prise en charge du **Frelon Asiatique** est gérée par la Section Apicole du GDS des Savoie, le GDSA restant bien sûr partie prenante dans cette mission.

C'est grâce au soutien renouvelé par le Conseil Savoie Mont Blanc que cette lutte a pu être financée (budget global 2019-2020 environ 40 000€). A cette aide accordée pour les Savoie et dans un souci d'anticipation face à l'expansion prévisible d'implantation du frelon nous avons sollicité l'aide des communautés de communes qui pour certaines ont déjà répondu positivement. Au cours de cette recherche de fonds publics destinés à financer la lutte contre le frelon, nous avons été questionnés quant à l'investissement de la filière apicole du département, sans oublier évidemment le dévouement sans faille du réseau d'animateurs référents bénévoles tous apiculteurs.

Certes il n'est pas facile ni très populaire de demander encore de l'argent, mais la question nous a semblé recevable et pertinente : au moment de renouveler votre adhésion, vous remarquerez l'ajout d'une **cotisation volontaire de 3€** pour participer au financement des actions menées dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique.

Cette cotisation est volontaire et le montant total sera reversé à la commission frelon de la Section Apicole du GDS des Savoie. Nous comptons évidemment sur votre soutien et votre participation !

A lire dans ce TU « Le Frelon Asiatique en Pays de Savoie » (en page 40).

Lutte biotechnique,

où en sommes-nous dans l'avancement de notre projet de traitement thermique du couvain operculé par le Varroa Controller?

A lire dans ce TU « Lutte biotechnique, Traitement thermique du couvain d'abeilles par Varroa Controller, Retour d'expérience 2020- 2021 » (en page 31).

Cette année le GDSA a fait l'acquisition de deux sublimateurs Oxalika Pro Easy compatibles avec l'Apibioxal. Tout ce matériel sera proposé à la location en 2022.

Cette année s'achève, permettez-moi de vous présenter mes vœux pour la suivante, qu'elle vous garde en bonne santé vous et vos proches et qu'elle soit clémente pour nos abeilles.

*France Gave
Présidente du GDSA74*

GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE DE HAUTE-SAVOIE
1560 Route de la Molière 74420 St André de Boège
Présidente GDSA74 France Gave - Vice-président GDSA74 Gilles Fournier
Email : presidentegdsa74@syndapi74.fr Site web : gdsa74.fr
N° SIRET : 431 525 773 00021 Code APE 9499Z

Evènement : Médaille du Mérite agricole

Le 26 juillet 2021 a eu lieu la remise de médaille de chevalier du mérite agricole à Paul GERFAUX par Martial SADDIER, député pour encore quelques semaines, puisqu'il venait d'être élu président du Conseil départemental.

Cette cérémonie s'est déroulée dans la salle de spectacle de l'Agora de Bonneville mise gracieusement à disposition par la commune.

Le président actuel du Syndicat d'apiculture de Haute-Savoie, Pierre TOMAS BOUIL, a d'abord pris la parole pour expliquer les raisons pour lesquelles Paul GERFAUX était décoré. Président pendant de nombreuses années du syndicat, Paul GERFAUX a également présidé le groupement de défense sanitaire apicole de Haute-Savoie (GDSA 74). Il était très impliqué dans la reconnaissance de l'importance des insectes pollinisateurs et la nécessité de les protéger contre notamment l'emploi des pesticides dans l'agriculture. Il a beaucoup œuvré pour la qualité de nos miels et notamment le concours départemental annuel des miels. Le président a insisté sur la qualité d'écoute de Paul, sa capacité à coordonner l'action des différents acteurs de la filière. Il l'a remercié pour la manière dont il a su lui transmettre le flambeau de la présidence en l'associant pour une transition en douceur.

Pierre TOMAS BOUIL a ensuite adressé un message à M. SADDIER en évoquant les difficultés du monde de l'apiculture cette année avec une forte mortalité, mais surtout une pénurie très importante de production de miel. Cela a entraîné, outre le déficit de miel pour les consommateurs, une surcharge financière pour les apiculteurs (professionnels et amateurs), obligés de nourrir beaucoup plus leurs colonies pour les maintenir en vie.

Martial SADDIER a remercié P. BOUIL. Il a rappelé son attachement à la filière apicole. Il a d'ailleurs rédigé un rapport parlementaire pour une filière apicole durable et pour la survie des insectes pollinisateurs. Paul GERFAUX a été félicité pour toute son action à la tête des instances apicoles de Haute-Savoie. Il a ensuite promis d'étudier la manière de soutenir les apiculteurs dans cette année difficile par une subvention éventuelle du conseil départemental dont il est le nouveau président (cf Nota en fin d'article).

Il a ensuite procédé à cette remise de distinction en présence de nombreuses personnalités de la ville de Bonneville, notamment Lucien BOISIER premier adjoint au maire, des anciens présidents du SYNDAPI 74, de France Gave, présidente du GDSA 74, des membres du bureau du syndicat et du GDSA, de nombreux apiculteurs et de la famille du décoré.

Le nouveau décoré a prononcé un discours bref de remerciements dans lequel il a rappelé le plaisir qu'il avait eu à œuvrer pour la filière apicole de Haute-Savoie.

A l'issue, un vin d'honneur a réuni tous les participants.



De gauche à droite :
Guillaume HAASE : président de la Section apicole du GDS des Savoie,
Martiel SADDIER : président du Conseil départemental,
Paul GERFAUX,
Pierre TOMAS BOUIL : président du Syndicat d'apiculture 74,
France GAVE : présidente du Groupement de défense sanitaire apicole 74

ACTIVITES SYNDAPI 74

Les Activités SYNDAPI 74 regroupent le Rucher Technique et les Assurances SYNDAPI 74. Le Rucher Technique et la gestion des assurances sont placés sous la responsabilité de Frédéric BARILLIER. Gilles DURAND et Allain CHARDON assurent la conduite des ruches et l'élevage des reines d'abeilles endémiques avec le soutien de Didier MOUCHET pour la sélection des nouvelles reines.

Les activités de SYNDAPI 74 disposent d'un budget autonome grâce à la participation financière de ses partenaires : la CCPR, le Conseil Savoie Mont-Blanc, le GDSA, le groupement d'achats SYNDAPI 74 et les Assurances SYNDAPI 74. Ces fonds couvrent principalement les frais de déplacements liés à l'élevage des reines, les investissements en matériels et le nourrissage des colonies. De nombreux adhérents du syndicat participent également à l'élevage, la sélection, l'entretien du rucher et à la conduite des ruches. Nous les remercions vivement. Pour mener les prochaines étapes, nous aurons encore besoin de plus de volontaires et surtout d'experts. N'hésitez pas à nous rejoindre.

**ATTENTION
AUX ABEILLES**

N° API : **A50511766**

Nom : **SYNDAPI 74**

Téléphone : **06 75 57 07 70**



Panneaux pour les ruchers du Syndapi74

LE RUCHER TECHNIQUE

Créé en 2018, le Rucher Technique vise à développer l'élevage et la sélection de reines d'abeilles endémique (adaptées aux caractéristiques et spécificités de notre territoire) et à expérimenter différents matériels et pratiques apicoles qui pourraient

répondre aux problèmes rencontrés par les apiculteurs dans la conduite de leurs ruchers.

Installé à Saint Pierre en Faucigny dans l'emprise du SM3A, Il dispose de 20 ruches, 20 ruchettes et de tout le matériel nécessaire pour l'élevage des reines. En 2019, le bâtiment de stockage a été équipé de panneaux photovoltaïques qui alimentent un réseau en 220v. Chaque ruche est posée sur une balance électronique dont les données peuvent être consultées à distance. Le Rucher Technique est également équipé d'une couveuse qui permettra de produire de nombreuses reines endémiques dès que la souche idéale aura été identifiée.

L'élevage des reines

Gage de réussite de l'élevage des reines, les 20 colonies du Rucher Technique ont commencé l'année 2021 en pleine forme.

Toutes les reines avaient été remplacées en 2020 par des souches « abeille noire » issues des premiers élevages en 2020. Les prélèvements de larves au CETA Savoie ont pu débuter dès le mois de mai. Après une période en starter au Rucher Technique, les nouvelles reines ont été placées dans le rucher de fécondation du Lignon géré par le Rucher-école de l'abeille Noire Clusienne. Trois « ruches à mâles » du Rucher Technique avait été préalablement placées au Lignon afin de garantir la présence de mâles sélectionnés.



Nourrissage pour préparer l'hiver

Une cinquantaine de reines « Abeille Noire » fécondées ont ainsi été produites en 2021. Cette deuxième année a permis d'affiner la méthode et de gagner en expérience. Mais l'étape suivante, la distribution aux apiculteurs experts, s'est avérée plus que délicate. Les reines en nucléi ne peuvent pas attendre dans un espace réduit. Si le rendez-vous est manqué, elles sont définitivement perdues. Mais, côté positif, il y a de fortes chances qu'elles aient repeuplé quelques colonies locales en abeilles noires.

La Sélection des reines

C'est finalement une trentaine de reines qui ont été placées chez les sélectionneurs, sept apiculteurs experts, adhérents du syndicat, choisis pour leur expérience et leur engagement dans l'élevage des reines. Leur rôle est primordial dans le projet. Ils doivent caractériser les nouvelles reines du Rucher Technique selon un protocole précis : observation du comportement, agressivité, capacité productive, résistance aux maladies, hygiène, essaimage, gestion du couvain, etc... Toutes ces données seront analysées afin d'identifier la reine qui correspondra le mieux aux critères définis. Nous devrions disposer des premiers résultats dès le printemps 2022.

Parallèlement, toujours dans le but de trouver une souche d'abeille endémique idéale, le syndicat a lancé une opération inédite. Cinquante prélèvements d'abeilles ont été effectués dans des colonies remarquables du département afin d'effectuer des analyses génétiques mitochondriales. Cela permet de définir la lignée (abeille noire, italienne, etc.). A l'issue des premiers résultats, les analyses vont se poursuivre sur quatre colonies présentant un intérêt particulier.

Voici des résultats concrets qui nous amènent déjà à réfléchir à la prochaine étape : diffuser des reines d'abeille endémique à partir d'une souche sélectionnée. On avance bien, mais il reste encore beaucoup à faire et à apprendre. La couveuse est déjà installée au Rucher Technique. Il s'agit maintenant de définir la méthode et de mobiliser tous les

apiculteurs expérimentés prêts à nous soutenir et à s'investir dans le projet.

Essais et tests

Au-delà de l'élevage, le Rucher Technique s'est aussi engagé dans des essais de matériels, à priori prometteurs.

Le système VATOREX

Basé sur le principe de l'hyperthermie, ce procédé consiste à chauffer alternativement chaque cadre de couvain jusqu'à 42 degrés pendant un période de 3 heures. A cette température, les larves de varroa meurent alors que les larves d'abeille résistent parfaitement. Le cycle de chauffe se répète tous les 16 jours afin de détruire un maximum de varroas. Le système reste délicat à mettre en œuvre et l'objet des essais est également de développer une méthode adaptée aux matériels et aux pratiques mises en œuvre chez les apiculteurs du département.



Ruche 12 cadres avec 8 cadres VATOREX, une balance électronique et une sonde de température du couvain

Mais le contexte du COVID en 2020, puis d'une météo capricieuse en 2021 n'ont pas permis de disposer de conditions favorables aux tests d'efficacité. Nous devons attendre le printemps prochain pour présenter enfin des analyses probantes de la destruction effective des varroas par l'hyperthermie VATOREX.

Pesage électronique

Les 20 balances BEESCALE installées en 2019 fonctionnent parfaitement et rendent de grands services pour la conduite des ruches.

Chaque ruche est contrôlée à distance à l'aide d'une application sur téléphone portable. Le poids des ruches est un indicateur important pour suivre les miellées, surveiller le nourrissage notamment en hiver et contrôler les essaimages. En 2021, afin de limiter les pannes dues aux batteries, les balances ont été alimentées directement par le réseau solaire du Rucher Technique à travers un transformateur 5V.

Sondes de température du couvain

Les sondes de température et hygrométrie en « Bluetooth » testées en 2020 ont montré leur limite avec notamment une autonomie insuffisante. Elles seront à nouveau mises en œuvre cet hiver avec une boîtier-pile externe offrant une autonomie de 6 mois. Par ailleurs, VATOREX a mis à notre disposition gratuitement une balance et une sonde de température de couvain afin de tester ces options de son système. Les enregistrements permettront d'observer le comportement d'un couvain durant l'hiver jusqu'au printemps 2022.

Traceur GPS anti-vol

Afin de combattre le fléau du vol de ruches, un traceur GPS sera installé dans les ruches du nouveau rucher d'altitude de Champ Laitier/Glières. Ce système déclenche une alerte dès qu'il est déplacé et permet de localiser instantanément les matériels volés. Il peut être placé dans un cadre de corps et a une autonomie de plusieurs années.



Le boîtier de marque CAPTURS
<https://www.capturs.com/fr/gps-ruches/>

Rucher de Champ Laitier/Glières

Un rapprochement avec les services de l'ONF et la signature d'une convention, ont donné naissance à un nouveau projet du Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie. Il s'agit de créer un rucher d'altitude qui permettra d'évaluer les futures reines d'abeilles endémiques dans des conditions extrêmes et de disposer d'un rucher de fécondation parfaitement isolé. Il s'agit d'un véritable défi : placer des colonies à Champ Laitier, zone protégée du Plateau des Glières et les observer sur place tout au long de l'année. Le matériel et les colonies ont été préparés dès le printemps 2021. Mais les difficultés climatiques de cette année et le manque de réserves des colonies nous ont obligés à reporter l'installation du rucher au printemps prochain.

Afin de disposer d'un matériel compact et facile à déplacer, les 4 ruches 12 cadres et la ruchette « technique » ont été fixées sur un solide châssis. Les ruches seront traitées en continu grâce au système VATOREX alimenté par un panneau solaire. Les éléments électroniques, panneau solaire, batterie, régulateur, modules de pilotage VATOREX sont logés dans la ruchette technique. Ainsi, les ruches, la ruchette et le châssis sont totalement autonomes en énergie. Ils peuvent être facilement déconnectés et déplacés. Les ruches recevront également des capteurs de température et humidité afin de pouvoir vérifier leur état même sous une forte couche de neige.

Les cadres chauffants étant déjà construits et les colonies bien développées en 2021, toutes les conditions seront réunies pour l'installation à Champ Laitier dès que cela sera possible à partir de mai 2022.

Les ruches de Champ Laitier passeront cet hiver à Mégevette dans des conditions hivernales intermédiaires, parfaites pour nos premières observations. Les différents systèmes de contrôle pourront ainsi être évalués en conditions réelles. Plusieurs déplacements à Champ Laitier sont prévus

durant l'hiver afin de confirmer l'emplacement choisi dans le secteur des Chalets du Landron à 1600 mètres d'altitude.



Chalets du Landron Alt. 1600 m

Reste à former l'équipe de volontaires qui assurera le suivi et la conduite du rucher

d'altitude de Champ Laitier/Glières. L'accès difficile se fait à pied ou en 4X4 pour le transport de matériel. A noter que toute intervention ou déplacement en véhicule sur le site de Champ Laitier sont soumis à autorisation de l'ONF après l'accord du Président du Syndicat.

Mais cet isolement est aussi une garantie pour pouvoir disposer d'un rucher de sélection et de fécondation d'une abeille endémique de race pure.

Si vous possédez déjà une expérience dans la conduite de ruches en altitude et vous êtes intéressé pour participer à ce projet ; merci de contacter directement Frédéric BARILLIER, responsable du Rucher Technique



Le module autonome Vatorex pour 4 ruches



LES ASSURANCES SYNDAPI 74

En 2021, le nombre d'adhérents assurés poursuit sa progression alors que le nombre de sinistres a fortement diminué. Nous n'avons déclaré que 3 sinistres en 2021 pour des vols de ruches, incendie et vandalisme ... Les contrats proposés restent une bonne base pour les apiculteurs amateurs. Toutefois, elle ne couvre pas les pertes d'activités en cas de sinistre et ou les accidents pouvant affecter des intervenants (famille ou amis) sur les ruchers. Pour les professionnels, il convient donc de contracter une assurance complémentaire spécifique.

A noter qu'en fonction du montant des cotisations collectées, GROUPAMA reverse 15% du total aux ACTIVITES SYNDAPI 74. Cette contribution rejoint les dotations et les subventions afin de financer le fonctionnement et les investissements en matériels des différents projets du syndicat d'apiculture.

Cotisations en 2020 : 15 907,29€

Cotisations collectées 28 septembre 2021 : 17 744,42 €

| Production au jeudi 21 octobre 2021 | | |
|--------------------------------------------|-------------------|-----------------------|
| OPTIONS | Nbr Ruches | CUMUL |
| OPTION RESTREINTE | | |
| Nuclei | 92 | Nb de ruches assurées |
| Ruchettes 6 cadres | 536 | 13032 |
| Ruches 10 / 12 cadres | 5926 | Nb adhérents inscrits |
| Totaux restreintes | 6554 | 1088 |
| OPTION MULTIRISQUES | | Cotisation moyenne |
| Mono | 92 | 16.31 € |
| Nuclei | 45 | Total cotisations |
| Ruchettes 6 cadres | 544 | |
| Ruches 10 / 12 cadres | 5797 | |
| Totaux multirisques | 6478 | |

Conséquence du faible nombre de sinistres obtenu grâce à la vigilance des adhérents assurés, le bureau du syndicat a décidé de ne pas augmenter la prime d'assurance pour la deuxième année consécutive.

Les tarifs : trois formules sont proposées :

Mono, pour une seule ruche à 2,51 €

Multirisque, nucléi et ruchettes à 1,24 €, ruches à 1,87€

Restreinte, nucléi et ruchettes à 0,66 €, ruches à 0,99€

Les garanties de votre contrat d'assurance sont notées sur le récépissé d'assurance qui vous est communiqué automatiquement lors de votre inscription. La formule restreinte exclut la rubrique D : Mortalité des abeilles par maladies réputées légalement contagieuses et aspergillomycose, par empoisonnement. La nosérose et la varroase sont exclues des garanties, mais les frais d'analyse et d'expertise peuvent toutefois être pris en charge.

Déclaration de sinistre.

Dès la constatation des faits, il y a lieu d'informer le responsable des assurances par mail, SMS ou téléphone. Il vous sera demandé un procès-verbal de police ainsi qu'une déclaration de sinistre

relatant les faits avec éventuellement des photos, voire des témoignages (suivant l'importance du sinistre). Le remboursement à hauteur des forfaits garantis se fait sur présentation des factures de remplacement des matériels et des essais (sauf cas particulier). Les inscriptions se font sur le site Internet du syndicat www.syndapi74.fr et exceptionnellement à l'aide du bulletin joint à votre TRAIT D'UNION d'automne. Pour ceux qui font de la vente sur les marchés, n'oubliez pas de cocher la case pour obtenir votre « Attestation foire et marchés ». Merci de confirmer votre demande par mail auprès du responsable des assurances. Ce document édité par GROUPAMA entraîne une charge administrative importante. Il sert uniquement à justifier que vous êtes bien assuré auprès des services gestionnaires des manifestations. Pour rappel, votre contrat couvre le risque « alimentaire » pour la distribution de produits de la ruche à vos familles et vos amis. Votre récépissé d'assurance suffit dans la majorité des cas pour justifier de votre assurance en responsabilité civile.

Contact : Frédéric BARILLIER 06 75 57 07 70 Mail : assurances@syndapi74.fr

FOURNITURES APICOLES • • • cire - candi – nourrisseurs

QUINCAILLERIE

JACQUARD

Avenue Jean-Jaurès - 74800 La Roche sur Foron ☎ 04.50.03.02.19

TOUTES FOURNITURES DE QUINCAILLERIE - GRILLAGE - FER – TÔLE

COMMISSION ACHATS

ORGANISATION COMMISSION ACHAT

La mise en place des nouveaux produits a compliqué la gestion de la commission achat. On avait jusqu'alors un fournisseur à gérer pour la fourniture des pots plastiques. Aujourd'hui nous devons gérer 4 fournisseurs pour les fournitures suivantes : les pots en verre, les pots en fibre végétale, les capsules et les étiquettes. Tous ces fournisseurs subissent la crise des matières premières et l'absence de stock dans leur usine. Le respect des délais devient critique et nécessite un suivi au jour le jour, de notre part.

Vous comprendrez qu'en de telles circonstances cette gestion ne peut plus être assurée par une seule personne si on veut éviter les problèmes que nous avons connus cette année. Pour pérenniser cette expérience profitable à l'ensemble des adhérents en termes de service rendu et d'image de notre miel je vous invite à rejoindre l'équipe commission achat :

- Jacques Pavia est chargé des missions de prospection des fournisseurs, d'améliorer les produits, de coordonner et de consolider les résultats comptables,
- Bernard Sierli qui vient de nous rejoindre est chargé du suivi des commandes des étiquettes du fournisseur à l'adhérent.
- Recherche d'un responsable pour le suivi des commandes de pots en verre et des capsules correspondantes du fournisseur à l'adhérent
- Recherche d'un responsable pour le suivi des commandes de pots en fibre végétale et des capsules correspondantes du fournisseur à l'adhérent

Pour rappel : nous sommes les premiers en France à utiliser des pots de miel biodégradables (se dégradant complètement sans laisser de déchets toxiques dans l'environnement).

Je remercie par avance tous les adhérents qui viendront nous rejoindre pour participer au développement de projets innovants.

Pierre TOMAS BOUIL (Président)

Contacts : P. TOMAS BOUIL president@syndapi74.fr Tél. 06 79 34 60 51
J. PAVIA jk_zouave49@orange.fr Tél. 06 82 58 38 90

Le saviez-vous ? Les prix de vente aux adhérents sont définis chaque année début octobre. La vie du Groupement d'achat a été à l'image de la production de miel, catastrophique. L'absence de stocks chez les fournisseurs a allongé les délais de livraison de plusieurs mois. Pour être complet, le prix des fournitures a fortement et rapidement augmenté. J'ai décidé de ne pas reporter ces augmentations sur les adhérents pour lesquels le prix payé, lors de la commande 2021, a été largement inférieur au coût réel payé par le Syndicat. Les réserves constituées lors des exercices précédents ont permis d'absorber ces pertes. La volatilité du prix des fournitures n'apparaît pas comme un phénomène conjoncturel et se profile pour 2022.

Je vais donc être amené à ne plus communiquer les prix de vente fermes dans le TU d'automne afin de ne pas se trouver dans une situation similaire en 2022.

Les bons de commande du groupement achat (pots de verre, pots en fibre végétale et étiquettes) seront publiés sur le site syndapi74.fr en janvier.

Comptes provisoires 2021 Groupement d'achat

Position Banque au 31/12/2020 : 17 988,85 euros

Exercice 2021 provisoire

| Libellés | Débites | Crédits |
|-------------------------------------------|----------------|-------------------|
| Frais divers | 6,31€ | |
| Kits 2021 végétal étiquettes | 4 309,81€ | |
| Étiquettes végétales | | 4 540,00 € |
| Kits végétaux | | 7 590,00 € |
| Kits 2021 végétal | 7 956,23 € | |
| Virement Syndicat d'apiculture Kits verre | | 420,00 € |
| Virement Syndicat d'apiculture Kits verre | | 11 306,00 € |
| Kits verre | 14 380,51 € | |
| Projet végétal (moules) | 12 450,00 € | |
| Totaux mouvements | 39 102,86€ | 23 856,00 € |
| | | |
| Position Banque au 30/09/20210 | | 2 741,99 € |

Situation provisoire groupement d'achat 2021

La vente des kits pots verre, malgré une hausse des prix des fournitures reste équilibrée. Il en est de même pour les étiquettes des pots en verre.

Pots et étiquettes végétales : le retrait de Nicoplast a généré une situation financière extrêmement difficile. Nous avons été amenés à rechercher de nouveaux fournisseurs alors que les prix de vente des produits vendus par le Syndicat étaient déjà publiés sur le TU et le site.

Étiquettes végétales : le coût des étiquettes végétales correspond à 6 fois le prix de vente, frais de mise en place compris.

Pots végétaux : pour les pots végétaux nous sommes en léger déficit
La perte est d'environ 4000€ pour les produits végétaux.

Les chiffres définitifs seront communiqués le plus rapidement possible.

Les ventes projetées pour 2022 sont proches de zéro du fait de l'absence de production en 2021

Jacques Pavia

Pot végétal, une chance et l'avenir pour les apiculteurs adhérents.

Madame Beau et Monsieur Bo vont au marché. M. Bo tire le caddie et Mme Beau a pris son panier de courses. Pour protéger la planète, ils achètent aux producteurs locaux sur les marchés et n'utilisent plus de sacs en plastique. Ça pollue trop les océans !

Ils prennent du bon miel à Monsieur Abeille. La qualité et la provenance de son miel est garantie par le Syndicat du Miel de sa région.

M. Bo voudrait un pot en verre pour le miel mais M. Abeille lui dit : « C'est vraiment trop cher, mon bon Monsieur ! Vous savez, mon pot est en plastique mais il est recyclable aussi. » Alors, Monsieur Bo, s'est un peu gratté les poils du menton. Il a dit : « Ah, bon ?! » et il a mis le joli pot de miel dans le panier de Mme Beau.

Un pot en verre, qui a l'avantage d'être recyclable à vie, coûte beaucoup plus cher qu'un pot en plastique. C'est la raison pour laquelle beaucoup de nos apiculteurs choisissent de conditionner leur miel dans des pots en plastique qui, dit-on, sont recyclables à condition de les jeter dans les bacs prévus à cet effet.

Le miel était délicieux. Les enfants Bo-Beau se sont régalés. M. Bo leur a expliqué que c'était du vrai miel d'abeilles de Haute Savoie ! Il leur a dit : « Vous savez les enfants, dans les supermarchés, on ne sait pas vraiment d'où vient le miel, d'Espagne ou de Chine ou peut-être les deux en même temps. » « Beurk ! » ont dit les enfants Bo-Beau. Puis, ils ont lu l'étiquette du pot de M. Abeille : « Miel 100% d'apiculteur, pot recyclable ». Ils ont recueilli les dernières cuillerées de miel et ont mis le pot dans le bac « à recycler ».

Apiculteurs,

La moitié des miels consommés par les Français sont achetés en grande surface et leur origine est imprécise : UE ou Hors UE. Il s'agit de miels de provenances différentes (Allemagne, Chine, Espagne...), souvent mélangés. Ces produits se retrouvent directement dans les rayons des grandes enseignes sans aucune analyse de leur provenance afin de réduire les coûts et proposer un prix ultra-compétitif. ⁽¹⁾

Madame Beau a mis le pot de miel vide dans le conteneur. En partant, elle avait un joli sourire de satisfaction, la famille Bo-Beau est vraiment 0 déchets !

Le pot, lui, est parti tout content dans le camion de la déchèterie. Il a ensuite plongé dans les broyeuses : « Youpiii ! C'est pour la bonne cause ». En quelques brassées, le pot est devenu granules. Avec ces petits confettis de plastique, on fera d'autres pots de miel pour M. Abeille qui, lui, se frotte les mains : « Ça, c'est bon pour la planète et très rentable ! »

Un grand producteur de miel d'un pays de l'UE peut mélanger son miel jusqu'à 50 % avec d'autres miels de toutes origines (y compris hors Communauté Européenne) ou avec un mélange d'eau, de sucre et de pollen. Il aura ainsi le droit d'estampiller son produit « Miel UE ».

Voyons combien cela lui rapporte au kilo :

Entre 1 et 3.58 euros la mixture + le prix du miel de son pays appartenant à l'UE = 50 % de plus-value ! Les apiculteurs locaux qui garantissent un produit 100% miel de leur région ne peuvent concurrencer ces miels à bas coût. ⁽¹⁾

Petit Bo-Beau a eu un cours d'écologie à l'école, il se gratte un peu la tête : « Papa, j'ai appris que seulement un quart des pots en plastique sont recyclés... ». « Ah bon ? » dit M. Bo. « Mais, dis papa, que deviennent les autres pots ? » Monsieur Bo se gratte les poils du menton : « Misère, en achetant du plastique, on ne favorise pas le zéro déchet ! »

Seul 23 % des plastiques sont collectés en vue du recyclage. Il faut savoir que le recyclage n'est pas infini et qu'il se heurte à plusieurs limites économiques, techniques et réglementaires. Sur les 77 % des plastiques non-recyclés, une grande partie ira directement à la poubelle puis disparaîtra dans des incinérateurs sous forme de fumées toxiques. L'autre partie des déchets plastiques finira dans les décharges ou, pire, sera directement jetée dans l'environnement. Cette pollution constitue une menace pour les éco-systèmes et la santé humaine. Les plastiques sont responsables de la mort de millions d'animaux par ingestion et peuvent être également la source de perturbateurs endocriniens pour les humains et de polluants organiques persistants. La lutte contre la pollution plastique est l'affaire de tous, autant des acteurs économiques que des citoyens ! ⁽¹⁾

C'est jour de marché, M. Bo est allé voir M. Abeille. Il le félicite pour la qualité de son miel mais lui demande s'il y a moyen de trouver un meilleur conditionnement pour son miel de qualité. M. Abeille se gratte la tête tandis que M. Bo se trifouille les poils du menton...

Apiculteurs, le saviez-vous ?

Il existe maintenant une solution durable pour le conditionnement de votre miel. Il s'agit d'un pot composé à 100% de rebuts de matières végétales donc entièrement biodégradable (pot, capsule et étiquette). Une fois utilisé, il suffit de le jeter au compost où il se décomposera intégralement sans laisser aucune trace.

Ces pots uniques en France et en Europe sont la création et la propriété de Syndapi74 qui les distribue aux adhérents producteurs récoltants par le biais des syndicats d'apiculture.

L'apiculteur qui utilise ce type d'emballage peut se féliciter de commercialiser un produit de Haute Qualité dans un emballage non polluant ! Par cette démarche, il fait partie intégrante des acteurs de la transition écologique et répond aux normes de la loi du 10 février 2020 sur la fin du plastique jetable et la valorisation d'une économie circulaire. Cette loi est consécutive à un règlement européen de mars 2019 pour lequel seuls quelques pays ont promulgué une loi dans la continuité cette directive. La France en fait partie.

Syndapi74 est le premier et seul syndicat apicole à proposer à ses adhérents des emballages verts, 100 % compostables.

Monsieur Bo retourne au marché. « Tiens, on dirait que Monsieur Abeille vend son miel dans des pots en verre maintenant ! » « Et non, mon bon monsieur, c'est encore mieux ! Vous avez là, un pot entièrement compostable. Pot, capsule et étiquette, foi de M. Abeille !!!...

Petit-Bo-Beau a mangé tout le miel de Monsieur Abeille. Il met ses jolies bottes et part dans le jardin, le pot vide sous le bras. Ses parents le voient revenir tout sourire : « Papa, maman, j'ai mis le pot dans le compost, avec le couvercle et tout... Maintenant, on est vraiment 0 déchet !!! »

N. Roudneff et & J. Pavia

⁽¹⁾ Source : vie-publique.fr

Pots végétaux information large

Nos clients peuvent acheter du miel de Haute Savoie en pots biodégradables uniques en Europe produits par une société française dont voici un exemple du flyer qui sera largement distribué à nos adhérents, sur les marchés et par le Conseil Départemental de Haute Savoie.

Apiculteurs. le saviez-vous?

Il existe maintenant une solution durable pour le conditionnement de votre miel.

Il s'agit d'un pot composé à 100% de rebuts de matières végétales, entièrement biodégradable (pot, capsule et étiquette). Une fois utilisé, il suffit simplement de le jeter au compost où il se décomposera intégralement sans laisser aucune trace !



La canne à sucre cultivée pour un usage alimentaire est entièrement récoltée



Les déchets jusqu'alors inutilisés sont récupérés

Une start-up façonne les pots 100% biodégradables



L'apiculteur conditionne son miel comme à son habitude



Le miel se conserve au frais et à l'abri de la lumière jusqu'à 5 ans



Le produit est vendu en direct au marché ou dans les magasins bio locaux



Le client profite d'un produit de qualité 100% naturel



Le pot est mis au compost pour redevenir terre sans laisser derrière lui aucun déchet!



Ces pots uniques en France et en Europe sont la création et la propriété du Syndicat d'Apiculture du 74 qui les distribue aux apiculteurs récoltants adhérents.

L'apiculteur qui utilise ce type d'emballage peut se féliciter de commercialiser un produit de Haute Qualité dans un emballage non polluant ! Par cette démarche, il fait partie intégrante des

acteurs de la transition écologique et répond aux normes de la loi du 10 février 2020 sur la fin du plastique à usage unique et la valorisation d'une économie circulaire.

Le Syndicat d'Apiculture « Syndapi74 » est le premier et seul syndicat apicole à proposer à ses adhérents des emballages verts et 100 % compostables.





Echos des ruchers écoles

Vous souhaitez apprendre, approfondir, mettre à jour vos connaissances apicoles, rejoignez un des six ruchers écoles présents dans notre département.

Des animateurs donnent des cours théoriques et pratiques adaptés à votre niveau. Apiculteurs isolés, débutants ou confirmés n'hésitez pas à prendre contact avec leurs responsables, à qui cette page est ouverte.

ABEILLE NOIRE DE LA COMBE D'IRE

A l'occasion de son Assemblée Générale annuelle du 18 juillet 2021, l'Association « L'Abeille Noire de la Combe d'Ire » a inauguré son Rucher École, en présence de M. Michel Coutin, Maire de Doussard.



Situé à Doussard (74210) Route de Marceau, sur un terrain communal, le rucher accueille déjà quatre colonies.

Le Bureau de l'Association met en place son fonctionnement.

Cette première année sera consacrée à l'homogénéisation des pratiques des adhérents :

Traitements sanitaires, nourrissage, essaimage artificiels et élevage de reines.

Cette année 2021 les apiculteurs ont été confrontés à des conditions météorologiques particulièrement mauvaises avec un début de printemps marqué par des gelées importantes. Ce ne sont pas seulement les fleurs de fruitiers qui ont souffert, mais aussi celles au sol, une absence de nectar conduisant à une famine généralisée. Normalement, à cette période on évite le nourrissage, qui perturberait la miellée. Cette année, les certitudes ont encore été mises à mal.

Le Rucher École s'appuiera sur des échanges fréquents pour diffuser rapidement les conseils aux apiculteurs concernés.

Merci à tous les adhérents bénévoles qui ont permis la réalisation de ce bel outil.



ABEILLE SAVOYARDE ANNÉCIENNE

Contact : Nicolas MARI Tél. : 06 83 41 50 10 Site : <http://www.rucherecoledepoisy.fr>

Année troublée par le Covid-19,
et météo catastrophique pour l'apiculture.

Les cours d'initiation à l'apiculture qui ont beaucoup de succès ont commencé en mars, par les cours théoriques qui se sont déroulés en présentiel dans l'amphi de l'ISETA.

Une vidéo conférence organisée avec Jean Riondet sur le thème « nourrissement et multiplication des essaims » a eu lieu le 13 mai 2021.

Les cours pratiques se sont déroulés sur le rucher de Poisy et sur le rucher des Iles.

Nous remercions les membres actifs de l'ASA qui ont entretenu nos 3 ruchers et maintenu quelques cycles d'élevage de reines, perturbés par la météo.

Un article sur notre association est paru dans l'Essor savoyard du 19 août 2021.

A ce jour nous comptons plus de 50 ruches et mini plus répartis sur nos 3 ruchers, Poisy rucher historique, au Mont à Chavanod et les Iles à Annecy.

Nous avons extrait à la miellerie des Bauges environ 40 kg de miel mis en pot de 500gr. Quelques stagiaires ont participé à cette journée intéressante, ponctuée par un pique-nique tiré des sacs.



Poisy cours de printemps



Les îles Nourrissement d'automne



Le 17 septembre à l'ISETA, nous avons eu la visite du Président du Conseil Départemental Martial SADDIER et de 15 conseillers départementaux.

Après une présentation de l'ASA en salle de conférence, les membres du conseil ainsi que Mr Vanderbroucke, Directeur de l'ISETA, se sont rendus sur le rucher.



Une subvention importante été votée destinée aux apiculteurs qui ont souffert avec une perte d'environ 80 % production de miel et une surconsommation de 65% en sirop de nourrissage.

Frelon Asiatique :

Nous étions présents jeudi 7 octobre (Lionel Rigaud et Nicolas Mari) au parc Vignières-Pommaries à ANNECY pour assister à une réunion d'information sur la recherche de nid de frelon asiatique par télémétrie. Réunion organisée par le GDS des Savoie et animé par Francois, et Philippe.



Vincent et JPBG à la mise en pots



Adhérents à la machine à désoperculer

Un cours adressé aux nouveaux référents frelon a eu lieu samedi matin 9 octobre animé par Xabina Lopepe, Francois Lavorel et Philippe Cléry.

Gilles Rossignol et Nicolas Mari de l'ASA ont participé.

Notre prochaine assemblée générale est prévue le dimanche 5 décembre 2021 dans l'amphithéâtre de l'ISETA. Le masque et le pass sanitaire sont requis.

Nicolas MARI
ASA - Rucher Ecole de Poisy



L'ABEILLE NOIRE CLUSIENNE

Contact : Pascal FALETTO Contact : president@abeille-noire-clusienne.fr

Site : <http://abeille-noire-clusienne.fr/>

Saison 2021 toute en contraste, beaucoup de débutants, un bon démarrage de saison et puis la catastrophe. Effectivement la conduite des ruchers sur notre secteur a été vraiment difficile tout au long de la saison et les conséquences ont été immédiates sur les récoltes de miel et sur nos activités d'élevage de reines. **Mais nous ne pourrions vraiment faire le bilan qu'à la sortie de l'hiver.**

En fin de printemps et début d'été, nous avons

dû faire des nourrissages de sauvegarde pour éviter la perte de colonies, et à partir du 15 août pour la constitution des provisions d'hivernage. Mais sera-t-il suffisant ?

Quelques chiffres sont significatifs :

Nous avons distribué 17.9 tonnes de sirop (95 adhérents) et 2.1 tonnes de candi (73 adhérents) sans compter les besoins du rucher école. Vue la demande deux livraisons ont été nécessaires.



Des points sont quand même positifs pour 2021 après une saison 2020 presque sans séance de formation nous avons pu sur 2021 réaliser 25 séances. Avec 26 nouveaux adhérents, l'utilisation de Doodle et la mise en place de 3 créneaux et l'utilisation de nos deux ruchers de formation a plutôt été une réussite. Bien sûr quelques loupés comme la séance d'extraction, avec très peu de cadres à prélever, 4kg sur une trentaine de ruches !!! Un problème de clef au presbytère de Marnaz, la séance n'a pas pu aller à son terme. Par la suite la miellerie avait bien été mise en place dans la cuisine de M. le Cure mais seuls 2 adhérents ont pu l'utiliser. Merci à nos animateurs bénévoles qui ont permis ces accompagnements pour la formation.



Coté coopérative d'achat, plus d'une cinquantaine de ruches, ruchettes. Cadre, cire gaufrée et partitions en proportion et cette année une vingtaine d'essaims en abeilles noires pour les débutants. Vue la saison les essaims sont arrivés très tardivement et sur 3 cadres plutôt que 5. Nous ferons une enquête auprès des destinataires pour voir si ce type d'approvisionnement est à pérenniser. Bien sûr ces essaims sont venus en plus de ceux traditionnellement fournis à nos débutants par

nos adhérents confirmés, toujours mis en relation par le bouche à oreille et depuis quelques années sur notre site www.abeille-noire-clusienne.fr.

Premier bilan des cotisations 2021, 138 cotisations et report des cotisations 2020 des adhérents 2020 qui n'avaient pas pu participer à aucune des activités pour cause de COVID.



Ruches des jardins partagés de Cluses :

Depuis 2 ans des ruches sont en place en partenariat avec l'association des jardins, nous animons des activités en collaboration avec Gilles et Michel, découverte de l'apiculture auprès des écoles maternelles et primaires de la commune. Cette année une cinquantaine d'écoliers ont pu avoir quelques informations sur les abeilles. De plus l'essaimage a été très printanier et nombreux, de 2 ruches à la sortie de l'hiver nous sommes à 4, le maxi de la zone prévue et deux essaims ont été récupérés en plus.

Deux autres animations ont été réalisées auprès des écoles primaires de Faucigny et de Sixt pour présenter l'apiculture : la colonie, le matériel et bien sûr un cadre peuplé dans une ruche pour trouver la reine.

Quelques informations sur le démarrage de la saison 2022.

Notre assemblée générale se déroulera le vendredi 25 février à la salle M aux Allobroges à Cluses de 19 h à 20h : encaissement des adhésions puis AG à partir de 20h.

La séance de formation des débutants se déroulera le vendredi 18 mars à 19h, salle Marcelly au parvis des Esserts à Cluses.

Et bien sûr le repas de clôture de la saison 2021 dimanche 14 novembre à l'Hôtel Bellevue 387 Rte de Chez Chardon, 74130 Ayse.

Pascal FALETTO

ABEILLE DU SALÈVE

Site : <http://www.abeille-du-saleve.org/>

Après le départ de monsieur André FAVRE, Président de notre association pendant plus de 20 ans, c'est moi-même Alexis ASSENS qui lui ai succédé depuis ce début d'année. Il n'est pas excessif de lui renouveler nos remerciements pour le dévouement qu'il a montré, et qu'il montre encore, pour « L'Abeille du Salève ».

Malgré les contraintes de la réglementation sanitaire et une météo capricieuse, la formation des élèves de la promotion 2021 s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Ils ont pu suivre toutes les phases de la saison apicole, avec en prime l'extraction et la mise en pot d'une bien faible récolte.



En parallèle, les adhérents intéressés ont pu suivre une formation sur l'élevage de reine sur notre site d'Arthaz sous la responsabilité de monsieur Claude ENGILBERGE et de moi-même.

Comme à l'accoutumée, nous avons assuré auprès de nos adhérents la distribution de sirop et de matériel.

Les réunions mensuelles continuent d'être organisées par téléconférence, et je remercie les différents conférenciers pour la qualité de leurs interventions. Il est à noter qu'en cas de difficultés de connexion à notre outil de téléconférence Mumble, contacter monsieur Pierre DEHEN (tresorier@abeille-du-saleve.org).

Nous clôturerons l'année 2021 par l'assemblée générale du 2 décembre, qui se tiendra par téléconférence à 20 heures 30. Les adhérents désirant rejoindre le Conseil d'Administration sont priés de faire part de leur candidature à monsieur Alain LACRAZ, Secrétaire (secretaire@abeille-du-saleve.org).

Pour 2022, si les conditions sanitaires le permettent, notre traditionnelle foire au matériel apicole d'occasion se déroulera le samedi 26 mars de 8 heures à midi. Cette journée marquera le coup d'envoi des cours pratiques pour les élèves de la prochaine promotion qui devrait compter une trentaine de personnes.

Alexis ASSENS, Président

RUCHER ÉCOLE DU CHABLAIS

Site : <http://rucher-ecole-du-chablais.webnode.fr/>

Bilan de l'année 2021

Année très mitigée pour l'apiculture pour la grande majorité des apiculteurs mais les cours se sont très bien déroulés.

Durant la mauvaise saison les cours théoriques ont eu lieu en Visio conférence et grâce à l'expérience de l'an passé, tout s'est très bien passé.

Les trois plages de cours proposées cette année ont été élargies avec des horaires différés afin de ne pas être trop nombreux sur le site. Nous espérons pouvoir recevoir tout le monde en même temps l'an prochain afin d'éviter de devoir s'inscrire et pour que tous les adhérents soient ensemble.

Un grand merci aux animateurs : Marylène, Christian, Geoffroy, Gilles, Michel, Jean-Luc et Patrice qui proposent des cours qui sont très appréciés tout au long de l'année.

Les cours hivernaux débuteront dès le mois d'octobre en Visio et/ou en présentiel selon les sujets abordés.

Il est toujours agréable de se rendre au rucher grâce au travail d'entretien de Patrice, Serge et Thierry qui investissent beaucoup de temps et d'énergie.

Fête des abeilles et du miel à l'Abbaye d'Aulps

Comme chaque année, début aout, les animateurs du rucher école ont participé à l'animation de cette belle journée qui a vu un nombre assez important de visiteurs malgré la demande du pass sanitaire.

Les animations faites par nos animateurs sont toujours beaucoup appréciées par le public présent.

Rendez-vous l'été prochain pour la nouvelle édition.

Construction de la cabane

De projet nous sommes passés à la réalisation. Tout n'est pas fini mais après des semaines de préparation du terrain, terrassement, coulage de la dalle, montage de la cabane, réalisation du toit (presque fini) nous sommes à bout touchant.

Je tiens à remercier tous les nombreux adhérents qui ont participé, participent et participeront encore à cette belle réalisation. Certains sans connaissances et d'autres avec une réelle expertise du travail à effectuer.

Mais le plus plaisant est que tout se soit déroulé dans une ambiance conviviale et détendue malgré les problèmes, inévitables, que nous avons dû gérer parfois à la dernière minute.

De nombreuses personnes et entreprises nous ont fait des dons et c'est également grâce à eux que nous arriverons à boucler le budget.

Je vous joins quelques photos des phases de construction.





RUCHER ECOLE PASSY

Contact : Gilles DURAND Tél. : 06 46 46 64 63 mail : rucherecolepassy@gmail.com

Les apiculteurs et leurs colonies ont su s'adapter malgré les conditions météorologiques des plus compliquées. Pourtant, les abeilles ont bravé les éléments avec courage.

Tout au long de la saison, le rucher école a initié une vingtaine d'apiculteurs en proposant environ quinze séances pratiques. Tous se félicitent de contacts et échanges fructueux.

L'objectif d'autonomie des apiculteurs novices dans le développement de leur rucher et la création d'essaims artificiels a été pleinement atteint. Plusieurs membres du rucher école ont pu sauver leurs colonies grâce à de précieux conseils.

Nous remercions chaleureusement Marie-Pierre CATHAND qui a gentiment mis à disposition un terrain pour héberger une partie des colonies et ainsi diminuer la « surpopulation » sur le rucher principal.

Par ailleurs, notre rucher école participe au suivi d'efficacité des traitements contre le varroa initié par la FNOSAD.

Nous espérons pour l'année à venir, des conditions météorologiques plus favorables et un nombre d'adhérents similaire à celui des années d'avant la crise sanitaire.

Gilles Durand

Rucher Ecole de Passy
221 Chemin des Juttés 74190 Passy
Mail : rucherecolepassy@gmail.com

MEDICAMENTS DE LUTTE CONTRE LE VARROA 2022, L'ANNEE DE L'ALTERNANCE

Les médicaments qui se présentent sous forme de lanières, offrent des avantages indéniables en termes de facilité d'emploi, si bien que ce sont les plus vendus et les plus appliqués dans les ruches. Et ce, bien que des défauts d'efficacité ou une certaine lenteur d'action soient régulièrement observés, et aussi que d'autres méthodes de lutte ou d'autres formes pharmaceutiques commencent à être utilisées.

Parmi ces médicaments sous forme de lanières, APIVAR®, (surtout) et APITRAZ®, contenant tous deux la substance active amitraze, sont utilisés de manière majoritaire et depuis de très nombreuses années pour lutter contre le varroa, par les apiculteurs en Haute-Savoie, comme d'ailleurs un peu partout en France et dans le monde. Cet usage quasi exclusif d'une même substance active sur le long terme, conjugué aussi à un allongement progressif de la durée d'application des lanières dans les ruches (passée de 6, à l'origine, à 10 voire 12 semaines), pour tenter d'améliorer l'efficacité du traitement, pourrait être un facteur favorisant l'apparition de populations de varroas résistantes et conduire à de nombreux échecs de traitement et des mortalités de colonies. Une étude récente (Almécija et al., 2020) a d'ailleurs permis d'identifier des populations de varroas résistantes ou modérément sensibles à l'amitraze, provenant notamment de ruchers situés dans les départements savoyards et limitrophes.

Pour tenter de prévenir ces phénomènes, au sein du GDSA74, il a été décidé de **pratiquer une alternance** en termes de molécules utilisées dans la lutte contre le varroa. La seule alternative à l'amitraze, pour des médicaments sous forme de lanières, est le tau fluvalinate, substance active du médicament APISTAN. Or pour cette molécule, les phénomènes de résistance sont bien connus et il est recommandé de ne l'utiliser qu'une fois tous les 3 ou 4 ans. C'est pour cette raison et pour préparer

l'alternance qui sera mise en œuvre en 2022 que l'APISTAN® a été retiré du bon de commande en 2019, 2020 et 2021, et n'a donc plus du tout été délivré aux adhérents du GDSA74 depuis 2018. **En 2022, APISTAN® sera le seul médicament sous forme de lanières disponible auprès du GDSA74.**



Par ailleurs, ne sachant pas si d'autres apiculteurs, non adhérents du GDSA74, ont utilisé récemment de l'APISTAN® dans leurs ruchers ces dernières années, il est impossible d'exclure que des populations de varroas peu sensibles au tau fluvalinate soient présentes dans certains ruchers de Haute-Savoie, pouvant amener à des diminutions d'efficacité des traitements. **Il est donc plus que jamais conseillé, en 2022 de suivre l'infestation de ses colonies, d'effectuer le traitement d'été, le plus tôt possible (fin juillet ou tout début août au plus tard !!!), d'en contrôler l'efficacité (voir article sur le site GDSA74.fr) et de prévoir un traitement hivernal hors couvain.**

Pratiquer cette alternance n'est pas sans risque, mais il n'y a pas d'autre solution pour éviter de se retrouver un jour dans une impasse.

De nombreuses informations sur la lutte contre le varroa sont disponibles sur le site GDSA74.fr, ainsi que sur le site de la FNOSAD, fnosad.com, et notamment dans le guide *Varroa et Varroose*, en libre accès sur ce site.

Florentine GIRAUD, vétérinaire conseil du GDSA74

LUTTE BIOTECHNIQUE

Traitement thermique du couvain d'abeilles par Varroa Controller

Retour d'expérience 2020- 2021

En 2020 le GDSA de Haute-Savoie a souhaité diversifier son offre de lutte biotechnique contre varroa et choisi de faire l'acquisition du matériel autrichien Varroa Controller afin de proposer à ses adhérents le traitement thermique du couvain operculé.

➤ Matériel et Méthode

La technique utilise le **caisson Varroa Controller** conçu pour être utilisé au rucher. Il a besoin d'une **alimentation électrique de 220V** et d'une **puissance minimale de 1KW**. Pour les ruchers non raccordés au réseau, prévoir l'utilisation d'un **groupe électrogène "inverter"**. Il existe trois tailles de caisson, qui permettent de traiter 20 cadres de couvain pour les caissons Standard et X-Large et 10 cadres de couvain pour la version Light.

L'appareil doit être installé sur une surface plane à l'abri du soleil et de la pluie. Le traitement peut être appliqué au printemps, en été et en automne dès que les températures extérieures atteignent 18°C.

Toutes les tailles de cadres sont acceptées, mais il ne faut pas mélanger des cadres de dimensions différentes dans le caisson pour réaliser le traitement.

Un **temps** de préchauffage de 20 minutes permet de porter la température et l'hygrométrie du caisson à un niveau optimal pour recevoir les cadres de couvain à traiter sans les refroidir pendant la phase de remplissage.

Le traitement doit être appliqué à tous les cadres de couvain operculé débarrassés des abeilles présentant une surface minimum de 10 cm² de couvain. Le traitement thermique tue les varroas dans le couvain operculé.

La mesure et la régulation de la **température** se fait à l'aide d'une sonde à insérer dans un cadre de couvain le plus dense possible et qui sera placé au centre du caisson.

Cette étape déterminante demande une attention particulière pour que l'ensemble des cadres de couvain operculé soit chauffé uniformément et sans surchauffe.

L'**hygrométrie** optimale pour le couvain dans le caisson est assurée par un pulvérisateur à ultrasons placé dans le réservoir d'eau distillée. Le Varroa Controller est un caisson fermé hermétiquement ce qui permet une régulation efficace de la température et de l'hygrométrie.

L'appareil gère de manière automatique tout le **cycle de traitement d'une durée de 2h20**. Les surfaces intérieures sont en inox facile à nettoyer.

Le poids d'un caisson est de 43kg pour le VC03 X-Large, de 40kg pour le VC03 Standard, et 30kg pour la version VC03 Light. D'un point de vue **logistique**, il ne faut pas négliger le déplacement et le stockage du matériel qui est assez lourd et encombrant.



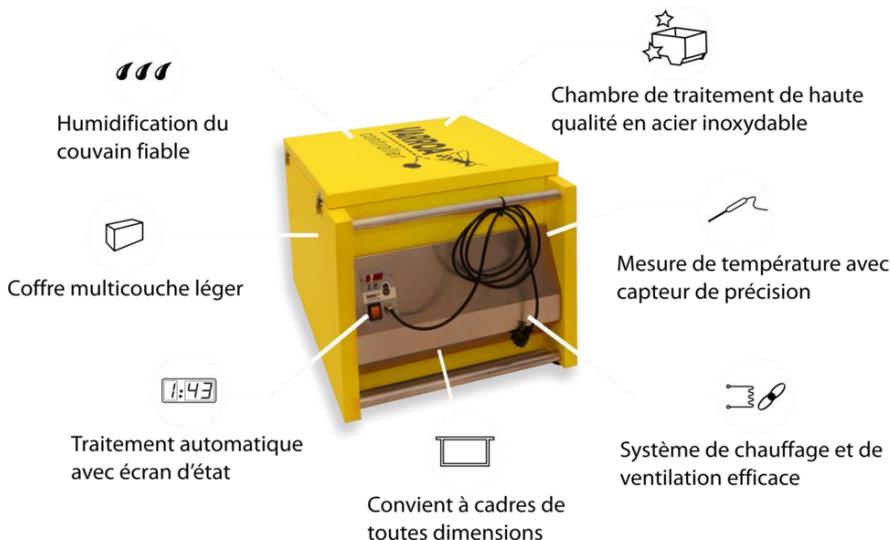
En été lorsque le nombre de cadres de couvain operculé est important, il est possible de le réduire en réalisant un encagement de la reine en **cage Duplex**. Cette cage a été conçue pour isoler la reine sur deux cadres. Ces deux cadres de couvain piègent 80% des varroas présents dans la colonie.

Les objectifs de cet encagement sont de mettre la colonie hors couvain pour pouvoir appliquer un traitement à base d'acide oxalique sur les abeilles restées dans la ruche et de ne traiter que deux cadres de couvain par colonie ce qui permet un gain de temps.

Il va de soi que le bon déroulement et l'efficacité du traitement thermique du couvain operculé sont soumis au respect des consignes du constructeur.



Caisson VARROA CONTROLER



➤ **Eté 2020**

Le traitement thermique a été appliqué sur 20 colonies d'un même rucher, réparties en deux lots. L'objectif était double : évaluer l'efficacité d'une méthode de lutte utilisant le traitement thermique du couvain operculé selon deux protocoles, et expérimenter concrètement le dispositif choisi en notant les éventuelles difficultés.

Les deux protocoles ont été évalués selon les critères des tests d'efficacité de la FNOSAD, avec l'application de traitements de contrôle après le traitement (*Voir article dans « La Santé de l'Abeille » Nov-Déc 2021*).

- **Premier lot de 7 colonies avec encagement** de la reine en cage Duplex pendant 23 jours, sur deux cadres de couvain operculé.

Le respect du calendrier est primordial pour ce protocole. L'encagement de la reine demande de l'anticipation et une préparation du matériel. Avant de mettre en place la cage Duplex dans la ruche, il faut supprimer les bandes métalliques intercadres de celle-ci. Des reines marquées facilitent l'encagement.

- **Deuxième lot de 13 colonies sans engagement.**

Le protocole sans engagement de la reine demande moins de préparation et ne nécessite pas l'achat des cages Duplex assez coûteuses. Cependant il est parfois délicat de décider si un cadre doit être traité dans le cas d'une surface de couvain est inférieure à 10cm² mais contenant une quantité inconnue de varroas. L'autre point non négligeable concerne le nombre plus important de cadres à traiter, ce qui rallonge la journée de travail.

Globalement et selon l'analyse des résultats des comptages, il ne semble pas y avoir de différence d'efficacité entre les deux protocoles avec ou sans engagement de la reine (*Voir article dans « La Santé de l'Abeille » Nov-Déc 2021*).

➤ **Eté 2021**

Le 24 juillet le traitement thermique a été appliqué sans engagement de la reine sur la totalité des cadres de couvain operculé de 15 colonies du rucher. Ce rucher a déjà été traité par cette technique en 2020, dans le cadre d'un test d'efficacité. Elles avaient donc reçu, en plus du protocole traitement thermique + Oxybee (avec ou sans engagement de la reine), un traitement de contrôle avec Apitraz, puis en hiver un traitement hors couvain avec ApiBioxal. Au printemps ces 15 colonies présentaient globalement un faible niveau d'infestation !

Il a fallu 7h pour traiter les 80 cadres de couvain operculé des 15 colonies à l'aide de deux caissons VC03- X-Large d'une capacité de 20 cadres chacun.

Un traitement à l'acide oxalique était prévu sur les abeilles restées dans la ruche, mais la météo de cet été n'en a pas laissé le temps. Ce traitement n'a donc pas été fait et seuls les cadres de couvain operculé ont été traités contre le varroa.

Comme cela a déjà été précisé, le traitement thermique s'applique sur des cadres de couvain operculé débarrassés des abeilles, cette manœuvre doit être effectuée rapidement et demande une certaine dextérité afin de limiter l'affolement général au rucher.

A ce jour (3 octobre) les contrôles d'infestation sur lange graissé sont encourageants et montrent des chutes de l'ordre de 0,5 à 2 varroas par jour. Les colonies visitées le 29 septembre avaient en moyenne 4 cadres de couvain dense et sain. Les colonies ne présentaient aucun signe de varroose.

Les réserves de nourritures sont suffisantes et les colonies sont prêtes pour l'hivernage.

Cette année ces colonies n'ont reçu aucun traitement chimique depuis février, mais font l'objet d'une surveillance régulière dans l'attente de l'unique traitement chimique de l'année qui sera à base d'acide oxalique et qui se fera en période hivernale hors couvain.

➤ **Printemps 2021**

Le traitement thermique a été appliqué sans engagement sur 25 colonies chez trois apiculteurs volontaires. Ceux-ci, qui ont traité ce printemps ont observé dans les semaines suivantes une dynamisation des colonies, c'est à dire une grande quantité de couvain sain et très dense. Il me semble nécessaire de préciser que leurs colonies ont été traitées de manière conventionnelle les années précédentes avec des médicaments sous forme de lanière.

➤ **Observations globales post traitement**

La semaine suivant le traitement thermique, les abeilles ont évacué un grand nombre de nymphes mortes atrophiées montrant des signes de viroses (moignon d'ailes, ailes froissées, abdomen plus petit et gonflé, langue sortie). Pour certaines colonies, ce grand nettoyage a permis d'évacuer environ 200 nymphes mortes par jour.

L'intensité du phénomène laisse présumer de la charge virale de la colonie. Si cette observation pouvait être inquiétante quant à l'avenir de la colonie, les suivantes, trois semaines plus tard ont été rassurantes à la vue des très beaux cadres de couvain.



Cette année, le phénomène de grand nettoyage n'a pas été observé pour le rucher qui a reçu un traitement thermique pour la deuxième année consécutive.

Les jours suivant l'application du traitement thermique, des chutes naturelles de varroa morts de couleur brun foncé ont été observées sur les langes graissés.

➤ **Discussion**

Le prix d'achat du matériel (2 200€ - 2500€) représente une dépense importante pour un apiculteur non professionnel, mais la mutualisation de l'achat est une possibilité ainsi que l'achat collectif par un GDSA. Concernant les exploitations professionnelles, l'achat d'un ou plusieurs coffres peut être inscrit dans les investissements ou géré sur le modèle CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Apicole).

Le temps nécessaire pour réaliser les différentes opérations est souvent cité comme un inconvénient ainsi que **le stress des colonies** occasionné par le retrait des cadres de couvain pendant 2h30, la durée du traitement dans le caisson.

Objectivement, les techniques de lutte actuellement proposées demandent toutes de multiples interventions au rucher et sont-elles aussi agressives et stressantes pour les colonies. Les apiculteurs sont-ils satisfaits de déverser sur leurs abeilles plusieurs fois par an des produits plus ou moins corrosifs...avec le label bio? Sont-ils satisfaits de scarifier du couvain? La préoccupation du bien-être animal promue par les éleveurs, n'est-elle pas applicable à l'apiculture? Le traitement thermique du couvain est une réponse à ces interrogations, qui de plus préserve la qualité des cires et du miel.

Après ces expériences, mon impression est que l'efficacité du traitement thermique sur le varroa est satisfaisante, les contrôles du niveau d'infestation au cours de la saison le démontrent ainsi que l'état sanitaire des colonies. Cette technique est respectueuse des abeilles, avec pour preuve le dynamisme des colonies constaté après le traitement.

Quel que soit le protocole choisi ou la stratégie de lutte, le suivi du niveau d'infestation reste évidemment indispensable au cours de la saison.

L'utilisation du matériel demande un peu de minutie, mais la maîtrise de la technique est rapide.

A ce jour il n'a pas été observé d'évènement indésirable ni de perte de colonie consécutive à ce traitement thermique du couvain operculé. A noter que les conditions de disette de ce printemps /été 2021 ont pu avoir une incidence sur les observations en cours.

Le choix d'utiliser moins d'intrant dans nos colonies est louable et la nouvelle génération d'apiculteurs y est sensible.

Les biotechniques efficaces sont exigeantes et perçues comme chronophages, mais le jeu n'en vaut-il pas la chandelle ! Pour différentes raisons, les apiculteurs ne sont pas encore prêts à sauter

le pas...pour ma part, je vais continuer à traiter mes colonies de cette façon et je ne désespère pas de faire des adeptes !

France Gave

« Le souvenir de l'effort est toujours un souvenir heureux et l'on sourit aux anciennes misères vaincues ».
Jean Guéhenno

Remarque : tout ce qui est décrit dans ce témoignage est factuel, objectif et indépendant de toute relation commerciale.



POURQUOI DECLARER SES COLONIES

Déclaration annuelle d'emplacement de ruches... Elle est obligatoire !

Chaque année le GDSA vous demande de joindre le récépissé de déclaration à votre commande de médicaments, vous avez été 63% à le faire... nous espérons mieux pour l'année prochaine !

Pourquoi déclarer ?

Cette déclaration nous permet de mettre à jour l'effectif de votre cheptel et de répondre à l'obligation de corréler la quantité de médicament délivrée au nombre de colonies déclarées.

La déclaration c'est maintenant (entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre) :
en ligne sur <https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

ou sur papier en renseignant le Cerfa 13995*04 et en l'adressant à :
DGAL-Déclaration de ruches 251 rue de Vaugirard 75732 Paris Cedex 15

Merci d'éditer le récépissé de déclaration qui vous sera demandé pour toute démarche aussi bien sanitaire que syndicale (achat de médicaments, visite des foyers de loque américaine, déclaration d'un sinistre à l'assurance, attribution des aides exceptionnelles, déplacements en cas de confinement ...).

L'actualité de notre département conforte l'utilité de cette déclaration.

Les nombreux foyers de loque américaine de ces deux dernières années ont illustré les vertus de cette déclaration d'emplacement. Connaître tous les emplacements des colonies facilite la prise de rendez-vous pour organiser les visites autour du foyer initial.

Déclarer ses colonies et leurs emplacements est obligatoire et ceci dès la première colonie.

Le suivi sanitaire des ruchers est impossible sans ces données !

Substituts protéinés : du muscle pour nos abeilles ?

Le printemps pluvieux et froid que nous avons connu a provoqué une famine durable des colonies. Certaines n'ont pas survécu.

Cet épisode météorologique est derrière nous mais il a et aura encore des répercussions sur nos avettes au cours de la prochaine saison.

Les besoins vitaux de la colonie sont assurés par trois éléments essentiels : le pollen, le nectar et l'eau. De l'eau, il n'en manquait pas !

Malheureusement nectar et pollen faisaient défaut. Les colonies ont rapidement épuisé les réserves hivernales et les débuts de récolte du mois de mars.

S'il est « aisé » de compenser l'absence de nectar, il est beaucoup moins facile de gérer le déficit de pollen et cela a de graves répercussions sur l'avenir de la colonie.

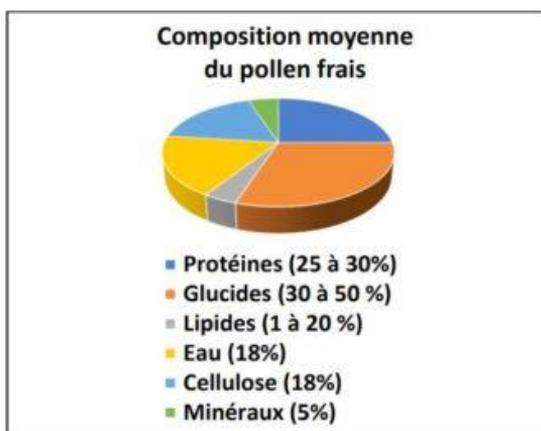
Le bouleversement climatique, la perte de biodiversité et la pression anthropique provoquent des effets dévastateurs sur la santé de nos abeilles. L'apiculteur doit, à présent, adapter ses pratiques pour compenser, autant que possible, ces changements préjudiciables à nos colonies.

Le nourrissage complémentaire en sucre est, dorénavant, une action courante dans la conduite apicole mais la complémentation ou la substitution des apports de pollen par des pâtes protéinées est aujourd'hui encore, un domaine mal maîtrisé.

Les pollens, produits par les plantes à fleurs sont différents par leur forme, leur couleur mais aussi par leur composition. Ils contiennent les protéines, les lipides, les vitamines et les sels minéraux essentiels au développement physiologique de l'abeille et de la colonie. Ils concourent aussi à l'immunité individuelle et collective.

Les taux protéiques et lipidiques du pollen varient selon la plante, la qualité du sol, les conditions environnementales et climatiques.

Par exemple, le taux protéique du pollen de noisetier (15%) est plus faible que celui du lierre (25%)



Ce pollen apporte les acides aminés essentiels et les acides gras. Il est consommé par les larves par l'intermédiaire de la bouillie larvaire, les jeunes abeilles et faux-bourçons dans les premiers jours suivant leur émergence. Il favorise le développement des glandes hypopharyngiennes, les capacités reproductrices des faux-bourçons et de la reine, la musculature, si importante dans la thermogénèse, les vols de fécondation et le butinage. Il influence directement la qualité de la bouillie larvaire, de la gelée nourricière et de la gelée royale.



Cette alimentation riche en protéines et en acides gras favorise chez l'abeille, la constitution des corps gras, minces feuilletés de tissus adipeux situés dans l'abdomen. Ils jouent un rôle essentiel dans le métabolisme, la physiologie et le développement des abeilles. Ils détiennent les clés des défenses immunitaires et ont une fonction hormonale (cf. LSA n°302 « Les abeilles grasses » Jeanine KIEVITS).

Ces corps gras synthétisent et emmagasinent une lipo-protéine appelée vitellogénine. C'est elle qui déterminera la durée de vie de l'abeille selon la quantité plus ou moins importante qu'elle aura constituée et déterminera son rythme d'évolution dans ses différentes fonctions.

La colonie, en temps ordinaire, est parfaitement capable de réguler ses apports en pollen en diversifiant sa collecte et en adaptant son développement aux ressources disponibles dans son environnement. Ce lien alimentaire est complexe et difficile à appréhender.

D'autant plus que les proportions des principaux types de pollens récoltés au cours d'une même journée peuvent varier considérablement d'une colonie à l'autre au sein d'un même rucher.



Un déficit ou une absence totale de récolte de pollen mettent en danger la vie de la colonie. Ceci pose la question d'une manière générale de la pertinence de l'utilisation des pâtes protéinées proposées sur le marché apicole.

Les avis sont très contradictoires. Si certains vantent leurs effets et encouragent les apiculteurs à les intégrer dans la conduite ordinaire de leurs colonies, d'autres émettent de sérieuses réserves ou limitent leur emploi à des situations très particulières.

Ruedi RITTER et Christina KAST du centre de recherche apicole de Berne ne préconisent pas le nourrissage protéiné pour les raisons suivantes :

- Pour être profitable à l'élevage du couvain, il faut que ce soit les nourrices qui le consomment et le digèrent. Or, rien n'indique que ce soit effectivement le cas dans la colonie.
- L'administration de nourriture protéinée réduit la collecte de pollen par effet de régulation.

- La nourriture administrée au printemps peut entraîner une trop forte teneur en protéines dans la colonie et favoriser la nosémose.
- Pour être efficace, la supplémentation protéinée doit être donnée en pleine période d'extension du couvain. Il y a risque d'adultération des miels.

D'autre part, les pâtes protéinées contenant du pollen présentent des risques de contamination par des agents pathogènes. L'irradiation de celui-ci est donc indispensable car, même issu de son rucher, le risque est présent quelle que soit la période de l'année.

Quant à son utilisation en fin de période estivale, celle-ci aurait pour conséquence d'inciter les colonies fortes à prolonger leur période d'élevage et retarder la mise en hivernage dans le temps « sans que cela se traduise par des améliorations pour la population d'abeilles d'hiver » (Dr Heather MATTILA, 2007).

A contrario, la supplémentation au printemps semble donner de bons résultats dans l'amélioration des performances des colonies notamment quand les apports en pollen sont insuffisants ou inexistantes comme ce fût le cas ce printemps ou bien en fin d'été quand la pression du frelon asiatique est trop forte sur le rucher, empêchant toute sortie des butineuses. Le Dr Benjamin POIROT du centre de recherche APINOV, s'appuyant sur des études plus récentes, préconise aussi la supplémentation protéinée en préparation d'hivernage pour obtenir une importante population d'abeilles grasses

Certains éleveurs emploient ces « patties » protéinées dans la préparation des ruches élèveuses et des ruches à mâles.

Cependant, les préparations proposées dans le commerce posent question dans leur composition souvent très floues ou portant à confusion.

Les levures de bière, farines de soja ou la poudre de blanc d'œuf ne sauraient égaler la valeur nutritionnelle et qualitative des pollens collectés par une colonie dans son environnement proche. Au-delà de leur composition, il faut aussi s'interroger sur l'origine des produits et la présence de résidus ou de composés toxiques pour les abeilles. La farine de soja déshuilée peut être issue d'un soja OGM cultivé au Brésil sur un brûlis de forêt amazonienne !

Les différentes études, favorables ou défavorables à l'utilisation de ces substituts protéinés doivent être poursuivies. Il serait intéressant de faire des analyses supplémentaires sur les avantages supposés qu'apportent ces suppléments protéinés sur le taux de vitellogénine, l'immunité et la résistance aux facteurs de stress (G. Di PASQUALE 2014).

En conclusion, le nourrissage protéiné est une pratique qui a un intérêt dans des contextes bien particuliers : pénurie, début d'élevage, constitution de jeunes colonies, préparation des ruches élèveuses ou de ruches à mâles, surdensité apicole et forte pression du frelon asiatique sur le rucher.

En dehors de ces situations, il convient d'être très prudent. L'emploi inapproprié de ces substituts et leur composition inadéquate peuvent avoir de lourdes conséquences sur le développement et sur l'équilibre sanitaire de la colonie d'abeilles. Un déséquilibre protéines/glucides peut engendrer de graves problèmes de digestibilité.

Les substituts alimentaires doivent être adaptés à chaque situation sur la base d'objectifs précis. L'apiculteur, doit pouvoir établir à tout moment, la correspondance entre les effets attendus et les effets observés de son action.

Cette pratique ne peut-être qu'un pis-aller. L'apiculteur responsable privilégiera l'accès à des ressources naturelles disponibles et variées dans l'environnement proche de son rucher. Le choix de l'emplacement est donc primordial.

L'emploi de plus en plus fréquent de sirop ou de substituts protéinés n'est que la conséquence visible, au niveau apicole, de la dégradation de notre environnement, de la perte de biodiversité et des modifications climatiques engendrées par l'activité humaine.

L'apiculteur, soucieux de l'avenir de ses abeilles, ne peut se satisfaire d'une telle situation. Il doit s'engager dans la création et la préservation des zones naturelles ou semi-naturelles afin de conserver une biodiversité florale et pollinifère profitable à tous les insectes pollinisateurs qui peuplent son territoire.



Gilles FOURNIER



Sources :

Jeanine KIEVITS Les abeilles grasses. *La Santé de l'Abeille* n°302

Flavie RONCORONI/Verena KILCHEMANN/Katarina BIERI/ Ruedi RITTER/Christina KAST Sur un même rucher le pollen récolté par les colonies peut varier fortement. *Revue suisse d'Apiculture* n° 1-2/2021

Ruedi RITTER / Christina KAST Agroscope. Pollen, essentiel dans le développement des colonies d'abeilles. *Revue Suisse d'apiculture* n°3 2021

Alison McAFFEE traduit par Cindy ADOLPHE Supplément en pollen n'est peut-être pas si utile que vous ne le pensez. *L'Abeille de France* n° 1090

MATTILA HR et OTIS GW, 2007. Manipulating pollen supply in honey bee colonies during the fall does not affect the performance of winter bees, *The Canadian entomologist*.

Kerry CLARK Président de la British Colombia Honey Producers' Association

Dr Benjamin POIROT Besoins nutritionnels des abeilles et stratégie de nourrissage. *L'Abeille de France* n° 1090

Antonio PAJUELO Le nourrissage de l'abeille. *Parole d'Apiculteur Vété.Pharma*

Dr Garance Di Pasquale : Influence de l'alimentation pollinique sur la santé de l'abeille domestique *Apis Mellifera* Thèse de doctorat

Crédits photos :

Pixabay

Gilles FOURNIER



Si nos colonies d'abeilles ont largement pâti de l'exécrable météo printanière, il en fut de même pour tous les hyménoptères, vespidés compris. Aussi notre frelon asiatique n'ayant pas échappé à la règle, les signalements d'individus et de nids se sont effondrés dans notre département.

Mais, hélas, il n'a pas totalement disparu, ainsi, à ce jour, 5 nids ont été détruits, dont 3 dans le bassin annécien : un sur l'ancienne commune d'Annecy et deux relativement petits, sur l'ancienne commune d'Annecy-le-Vieux.

Pour les 2 autres nids détruits un était à Alby-sur-Cheran et un à la Muraz. Il est à noter qu'à proximité de ces nids, il y avait des ruches et mêmes des colonies de guêpes qui n'ont fait l'objet d'aucune prédation.

Sur un total de 59 signalements au 19 octobre, 12 sont confirmés, 4 en cours de traitement, 5 nids détruits et 31 signalements erronés.

Du piégeage de printemps concernant les fondatrices, une seule remontée positive, ce qui semble logique aux vues des conditions météorologiques.

Toutefois, la mobilisation des référents et animateurs frelons asiatiques n'a pas faibli. En effet le réseau a été restructuré, il n'y a plus un seul animateur départemental et un réseau de référents mais des animateurs sectoriels à l'appui d'un réseau de référents sectoriels, ainsi les tâches seront allégées, n'oublions pas que référents et animateurs sont tous bénévoles.

La plateforme régionale de signalements : www.frelonsasiatiques.fr a été remaniée, elle est plus ergonomique et la méthodologie des signalements a été simplifiée.

C'est devenu, maintenant, un outil incontournable dans la lutte contre ce prédateur.

Chaque année, un département de la région AURA organise une journée "recherche de nids". Ces journées sont importantes car elles permettent des échanges entre les différents acteurs régionaux de la lutte anti-frelon, ainsi qu'une mise en commun de nos multiples expériences.

Cette année c'est la Haute-Savoie qui s'est portée candidate. Ainsi le jeudi 7 octobre, sur la commune d'Annecy-le-Vieux, nous avons présenté aux différents participants, venus de la région et du département, une méthode encore expérimentale : la recherche de nids par télémétrie, méthode sur laquelle nous fondons de grands espoirs.

Après une présentation du matériel et une explication théorique sur la manière d'équiper un frelon avec un pico-émetteur, nous sommes passés à la pratique.

Un atelier recherche de nids a donc été proposé, 2 équipes ont été créées, toutes les deux ont finalement retrouvé le nid, hélas virtuel, matérialisé par une balise émettrice permettant ce type d'entraînement.

En effet, cette année les frelons n'étaient pas acteurs de cette manifestation.



Antenne directionnelle en main, une des 2 équipes à la recherche d'un nid virtuel

Une demi-journée formation des nouveaux référents a été aussi organisée, elle a eu lieu le samedi 9 octobre à Annecy.

Au programme :

- Présentation du frelon asiatique (historique de l'invasion, biologie, anatomie, éthologie et techniques de lutte).
- Présentation du rôle des référents
- Présentation et utilisation de la plate-forme de signalement.

Un programme très dense sur 3 heures, l'ambiance bien que fort décontractée a été très studieuse.



Ambiance studieuse durant la formation

Amis apiculteurs, si vous observez des frelons asiatiques ou un nid signalez-le sur la plate-forme <https://www.frelonsasiatiques.fr> . L'information sera étudiée et un référent vous contactera s'il a besoin d'informations supplémentaires.

Ne tuez pas les individus sauf les fondatrices.

En gardant les individus vivants nous pouvons nous donner une chance de trouver leurs nids et d'avoir ainsi une action plus efficace sur la lutte contre cet ennemi des ruches.

Les référents seront là pour vous renseigner, identifier et démarrer la recherche des nids en vue de leur destruction.

Merci d'avance pour votre participation.

Philippe Cléry (Réfèrent frelon) en collaboration avec François Lavorel Animateur frelon).





**Miellerie
collective
des Bauges**
Saint-Eustache

2021. Une année difficile pour nos Apiculteurs.

La **Miellerie Collective des Bauges**, qui fêtait en 2021 le 10ème anniversaire de sa création, a également connu une année difficile.

Comme vous le savez sûrement, la Miellerie Collective est une association qui fonctionne grâce aux adhésions de ses membres et aux revenus de leurs extractions.

Or, les adhésions ont chuté de 27% passant de **77** en 2020 à **56** en **2021**. Un grand merci à tous ceux qui ont continué à supporter l'association.

Le nombre de hausses extraites **a été réduit de plus de 90%** ; 12 tonnes de miel extrait de **954** hausses en 2020 mais de seulement **92 hausses** cette année ... Incroyable !

Nos revenus ont fondu comme miel au soleil et ne peuvent compenser nos charges fixes : loyer pour le local, assurance, réparations, eau, électricité ...

Malgré les restrictions des confinements nous avons cependant accueilli de nombreux visiteurs venus découvrir le monde de l'abeille et les moyens d'extraction du miel :

- Réunion au Châtelard pour l'Université de Savoie Mont Blanc de Chambéry, des élèves de l'ISETA,
- 17 élèves du dispositif ULIS du collège Le Clergeon à Rumilly,
- 10 élèves éco-délégués du collège du Chéran de Rumilly,
- Une unité de 9 scouts de 6 à 8 ans, « Les Farfadets »
- L'ASA qui a extrait le miel de son rucher école et qui l'a mis en pots à la miellerie,
- Des représentants de Guinée qui envisagent de créer une miellerie collective.



Elèves du dispositif ULIS du collège de Rumilly



Réparation d'un extracteur

Avant Noël, nous ne manquerons pas d'organiser des formations à la fabrication du nougat, séances très appréciées qui vous permettent de valoriser votre miel. Vous pouvez aussi bénéficier de nos commandes en grande quantité de pots en verre.

Les années se suivent et ne se ressemblent pas ...

2020 fut bonne, voire exceptionnelle pour certains, 2021 est très décevante.

Espérons une bonne météo et faisons tout pour que 2022 soit mémorable : Occupons-nous bien de nos essaims pour qu'ils passent un bon hiver et maintenons en état de fonctionnement cet outil inestimable qu'est la Miellerie Collective.

En tant qu'apiculteur, n'oubliez pas :

- de nous soutenir,
- de participer à notre prochaine assemblée générale en février 2022,
- de renouveler votre adhésion,
- de venir extraire votre miel à la miellerie,
- d'utiliser les nombreuses machines mises à votre disposition (centrifugeuse, maturateurs, pompe et table tournante pour mise en pots automatique, étiqueteuse ...)
- et d'informer les nouveaux apiculteurs de cette opportunité exceptionnelle.

En cette période, mieux vaut investir dans vos ruches que dans du matériel d'extraction !

P. Hoenig, Crédit photos.V.Monod

Petites annonces

• **Disponible à partir de mai 2022.**

Essaims sur 6 cadres Dadant avec reine marquée de l'année précédente de souche noire de Savoie.

S'adresser à M. Pierre PLANTAZ

204, avenue des Léchères

74460 Marnaz

Tél. : 04 50 98 20 25

• **Vends jeunes reines d'abeille noire** en ponte et marquées.

Expédiées ou enlevées.

Livrées en cage d'introduction.

Gelée royale fraîche (sur commande).

S'adresser à M. J-P DELAUNAY

Tél. : 04 50 46 27 28

• **Vends 2 ruchettes d'observation**, corps pour 1 cadre Dadant, sans hausse. S'adresser à Bruno CARTEL

Tél. : 04 50 78 00 35/repas

mail: brunocartel@orange.fr

• **Vends essaims** sur 6 cadres Dadant, abeilles douces et productives. Disponibles à partir de mi-avril.

Vends reines marquées et fécondées à parti de mi-mai.

S'adresser à M. Didier MOUCHET

18, Chemin de Matti

74100 Vétraz-Monthoux.

Tél. : 04 50 87 24 61

Portable : 06 74 55 88 90 (SMS de préférence)

E-mail : didier-mouchet@orange.fr

Les petites annonces ne sont pas reconduites tacitement sur le TU suivant.

Merci d'adresser vos annonces par e-mail à traitunion@syndapi74.fr

PAGES TECHNIQUES

LA PARTITION ISOLEE UN PLUS POUR NOS ABEILLES

La partition isolée ou PIHP (acronyme pour Partition Isolée Haute Performance) a été mise au point par Marc Guillemain en 2007. L'utilisation des partitions chaudes suscitant un débat entre apiculteurs, voici quelques explications pour vous aider à comprendre le fonctionnement de cette nouvelle technique.

Dans un premier temps, petit rappel de ce qui se passe dans la ruche en hiver. Les abeilles vont maintenir constamment une température de 35 degrés en présence du couvain (environ 20 degrés hors couvain). Pour ce faire, les abeilles forment une grappe et produisent de la chaleur avec la contraction des muscles de leur thorax (sans battre des ailes). Les abeilles effectuent en même temps un lent mouvement circulaire au sein de la grappe, en passant successivement de l'extérieur de la grappe (partie froide) au centre de celle-ci (partie chaude).

Pour comprendre le principe des partitions isolées, il faut faire un petit rappel de thermo dynamique. Dans un endroit clos comme dans une ruche (ou votre maison), la déperdition de chaleur est maximale dans la partie supérieure pour 30 % (la chaleur monte), 25% par les côtés, 10% par le sol et le solde dans le volume intérieur.

L'idée des inventeurs était d'utiliser les nouveaux matériaux isolants pour réduire cette déperdition de chaleur et ainsi aider les abeilles à mieux passer l'hiver. Le choix s'est porté sur les isolants métalliques multicouches issus de la recherche spatiale.

L'isolant, du type Isobulle, est composé d'un matelas de bulles de plastique (ou de feutres) pris en sandwich entre deux films d'aluminium. L'air sec et immobile prisonnier dans les bulles est l'isolant. Le revêtement métallique renvoie la chaleur émise par les abeilles vers la grappe. Pour mémoire 90% du rayonnement infrarouge va être ainsi réfléchi.

Que faire dans la ruche ? L'idée est de mettre deux partitions en rive de la ruche et de poser entre les têtes de cadres et le couvre cadre une feuille d'Isobulle pour emprisonner l'air chaud au-dessus de la grappe. Les faces avant et arrière ne sont pas isolées pour la respiration de la ruche et éviter la condensation. A noter que le phénomène de cadre de rives moisies que l'on constate généralement à la fin de l'hiver ne se produit pas.

Pour construire une partition isolée, vous pouvez le faire vous-même (voir les nombreux tutoriels sur internet). En résumé, vous prenez un cadre de corps sans fil, vous coincez une plaque de Styrodur au centre et vous recouvrez de film isolant la totalité du cadre. La largeur du cadre ainsi construit correspond à la largeur d'un cadre de miel.

Que se passe-t-il durant l'hiver ? Les abeilles dépensent moins d'énergie pour réguler la température et donc consomment moins de nourriture (réserve de miel et de candi).

A la fin de l'hiver, les colonies sont beaucoup plus populeuses avec une surface de couvain plus importante. Votre visite de printemps devra être avancée au minimum de 15 jours avant votre date habituelle de visite pour éviter des mauvaises surprises. Pour les ruchettes (Où l'on ne met qu'une partition isolée), on observe souvent que le cadre juste après la partition isolée est rempli de couvain avec la reine bien au chaud sur ce cadre.



Partition isolée sur une ruchette 6 cadres

Marc Guillemain propose toujours cette expérience aux apiculteurs septiques : sur votre colonie la plus faible à la sortie de l'hiver, resserrez-la entre deux partitions isolées et attendez une dizaine de jours, généralement la colonie explose et vous devez très rapidement lui donner de l'espace.

Pour conclure on peut vraiment dire que les partitions isolées changent vraiment la manière de faire de l'apiculture surtout pour les ruches de montagne ou haute montagne, car à la sortie de l'hiver vous avez des colonies plus populeuses qui ont consommé moins de nourriture et avec une réduction significative des pertes hivernales.

Faites votre propre expérience, tentez sur une ou deux ruches vous serez surpris du résultat.

Geoffroy Deville



<https://gdsa74.fr>

BON DE COMMANDE MEDICAMENTS TRAITEMENT HIVERNAL HORS COUVAIN 2021

NAPI : 7400 _____ ou A _____

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Mail : _____ @ _____

Tél. fixe : _____ Portable : _____

Nombre de ruches à traiter : _____

Pour Commander : Envoyez votre bon de commande par *courrier postal* accompagné du règlement par chèque à l'adresse : GDSA 74 - 1560 route de la Molière- 74420 St André de Boège

Ou par *mail* accompagné du règlement par virement à francegave.gdsa74@gmail.com avant le 30 Novembre 2021

Pout tout renseignement contacter le : 06 31 15 29 85

DECLAREZ VOS COLONIES avant le 31 décembre 2021 mesdemarches.agriculture.gouv.fr

| J'adhère au PSE <input type="checkbox"/> cocher | | Date : / /2021 | Signature | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------|----------|------------|
| <i>PRINCIPE ACTIF : acide oxalique</i> | | | Prix Unitaire | Quantité | Prix Total |
| APIBIOXAL® autorisé en Bio Poudre pour sirop Utiliser dans colonie sans couvain | | <i>1 sachet 35g pour minimum 10 colonies</i> | 25,00 € | | |
| APIBIOXAL® autorisé en Bio Produit non tenu en stock par le GDSA Contacter tél: 06 31 15 29 85 | | <i>1 sachet 175g pour minimum 50 colonies</i> | 90,00 € | | |
| APIBIOXAL® autorisé en Bio Produit non tenu en stock par le GDSA Contacter tél: 06 31 15 29 85 | | <i>1 sachet 350g pour minimum 100 colonies</i> | 140,00 € | | |
| OXYBEE® autorisé en Bio flacon de 888 ml Utiliser dans colonie sans couvain | | <i>1 flacon pour environ 25 colonies</i> | 35,00 € | | |
| <i>PRINCIPE ACTIF : acide oxalique et acide formique</i> | | | | | |
| VARROMED® autorisé en Bio flacon de 555 ml Utiliser dans colonie sans couvain | | <i>1 flacon pour environ 20 colonies</i> | 25,00 € | | |
| Frais d'envoi Apibioxal 35g jusqu'à 3 sachets | | | | | 5,00 € |
| Frais d'envoi Apibioxal 175g et 350g jusqu'à 5 sachets. Varromed et Oxybee jusqu'à 2 flacons | | | | | 8,00 € |
| Frais d'envoi Varromed, Oxybee au delà de 2 | | | | | 15,00 € |
| Total | <input type="checkbox"/> Virement FR76 1390 6000 7900 1860 7975 277 | <input type="checkbox"/> Espèce | <input type="checkbox"/> Chèque | | |



Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie

BON DE COMMANDES 2022

Ce bulletin doit être utilisé uniquement par les adhérents qui n'ont pas internet.

Le bon de commandes comprend les adhésions, les revues, l'assurance. Vous devez réaliser l'ensemble de vos commandes en une seule fois.

Les bons de commandes de la commission achat (Kits pots de verre, kits pots en fibre végétale et les étiquettes) paraîtront sur le site syndapi74.fr au mois de janvier. Ils seront accessibles via le lien <https://www.syndapi74.fr/commission-achat/>.

BON DE COMMANDE Adhésions et Revues

Nom : _____ Tél. fixe : _____

Prénom : _____ Tél. portable : _____

Courriel : _____ N° apiculteur _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

| | Nombre | Prix unitaire | Total |
|------------------------------------------------------|----------|----------------|----------------|
| Adhésion au Syndicat d'apiculture | 1 | 18,00 € | 18,00 € |
| Adhésion au GDSA74 (Groupement de défense sanitaire) | | 15,00 € | |
| Cotisation soutien lutte frelon asiatique | | 3.00 € | |
| Abonnement revues | | | |
| Abeilles de France (SNA) | | 27,50 € | |
| Abeilles et fleurs (UNAF) | | 29,00 € | |
| Santé de l'Abeilles (FNOSAD) | | 18,00 € | |
| Sous-total 1 | | | |

Nombre de ruches (obligatoire) : _____

BON DE COMMANDE ASSURANCES

Vous pouvez choisir soit la formule multirisque et soit la formule restreinte

Prix forfaitaire plancher (minimum cotisation) = 2,51 €

| FORMULE MULTIRISQUE | Nombre | Prix unitaire | Montant |
|-------------------------------------------|--------|---------------|---------|
| Nucléi – Ruchettes (< 8 cadres) | | 1,24 € | |
| Ruches (8 à 12 cadres) | | 1,87 € | |
| Sous-total 2 : | | | |

| FORMULE RESTREINTE | Nombre | Prix unitaire | Montant |
|------------------------------------------|--------|---------------|---------|
| Nucléi – Ruchettes (<8 cadres) | | 0,66 € | |
| Ruches (8 à 12 cadres) | | 0,99 € | |
| Sous-total 2 : | | | |

| | | | |
|-----------------------------------|--|--|--|
| Total | | | |
| Montant de l'avoir utilisé | | | |
| Reste à régler | | | |
| Solde de l'avoir | | | |

Pour recevoir une attestation foire et marché cocher la case :



SARL ISNARD Alp'Abeille

15, Avenue des genévriers - ZI Vongy - 74200 Thonon-les-Bains
OUVERTURE : du mardi au vendredi 9h-12h et 14h-18h Le samedi 9h-12h

Tél 04 50 26 66 20 - Email: alpabeille@wanadoo.fr

www.alpabeille.com



**TOUT LE
MATÉRIEL APICOLE**
emballages, distributeur LEGA,
protection ...

RUCHE
HIRONDELLE
-imputrescible
-légère



CANDI CHANT'ABEILLE*
apprécié par plus de
100 000 ruches
(certification Ecocert pour le candi,
nourrissement, cire et gaufrage)

CIRE GAUFREE*

de qualité provenant de nos apiculteurs
Possibilité de faire votre cire à partir de 130Kg

NOUVEAUTÉ 2021

Candi Chant'Abeille

- Nouvelle barquette plus résistante et toujours compatible avec vos nourrisseurs bois/ Nicot et couvre-cadres.
- Plaques de 1.8kg au lieu de 1.7kg
- Meilleure soudure du film grâce à notre nouvelle machine à operculer et nos barquettes

Cire Gaufrée

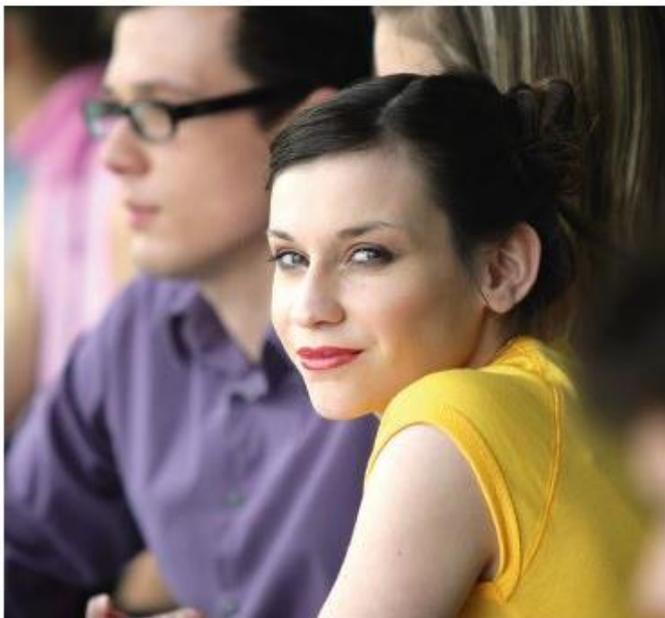
Nouvelle ligne de fabrication

Venez nous visiter



* (Made in Hte-Savoie)

Créditphotos : Gettyimages.



REJOINDRE UNE BANQUE DIFFÉRENTE, ÇA CHANGE TOUT.

GRÂCE AU PARTENARIAT ENTRE
LE CRÉDIT MUTUEL ET MON ASSOCIATION,
JE BÉNÉFICIE D'OFFRES EXCLUSIVES.

Adhérents
d'associations

Crédit  Mutuel

Meythet

10 route de Frangy – 74960 Annecy

Annonceur : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 531 008 euros (RCS B 588 505 354), 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67913 Strasbourg Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, et les caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 003 758, consultable sous www.orias.fr.